



Atelier Thématique

Comment définir les contributions financières des acteurs économiques en cohérence avec les services proposés par la collectivité en matière de prévention et de gestion des déchets ?

Enjeux | Témoignages

Faits marquants 2019/2020 concernant le référentiel des coûts en région

Programme de la matinée



09h30 <10h10 SEQUENCE 1 - QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- **QUIZ & OBJECTIFS ET PRECONISATIONS DE LA PLANIFICATION REGIONALE EN LIEN AVEC L'ATELIER** - REGION SUD/Arthur de CAZENOVE (10')
- **PANORAMA DES MODALITES DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS** - ORD&EC/ Céline (10')
- **QUELS ACCOMPAGNEMENTS A L'ECHELLE REGIONALE CONCERNANT LES MODALITES DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS ?** - ADEME/ Alice ANNIBAL JAMBET (10')
- **Q/R** (*tchat CG*, 10')

10h10 <10h40 SEQUENCE 2 - LES ENJEUX DES CONTRIBUTIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES EN COHÉRENCE AVEC LES MATRICES COÛTS DES ACTEURS RÉGIONAUX

- **LES ENJEUX DES CONTRIBUTIONS DES ACTEURS ECONOMIQUES EN COHERENCE AVEC LES MATRICES COUTS DES ACTEURS REGIONAUX** – INDDIGO / AGNES VITRE (20')
 - Détail des coûts en déchèteries
 - Charges et produits
 - Décomposition des produits
 - Exemple de la mise en œuvre de la RS ou contribution en déchèterie
- **Q/R** (*tchat CG*, 10')



Programme de la matinée



10h40 <12h00 SEQUENCE 3 - LES TÉMOIGNAGES D'ACTEURS RÉGIONAUX

- **REDEVANCE SPECIALE**
 - AMP (CT1) / Damien VILLECROZE (5-10')
 - CC du BRIANCONNAIS / Manon GAUDFERNAU (5-10')
- **Q/R** (tchat CG, 5')
- **CONTRIBUTIONS EN DECHETERIES**
 - CC SISTERONNAIS BUECH / Audrey D'HEILLY et Johanne GAUTIER (5-10')
 - CC du PAYS DE FAYENCE / Anne GUY (5-10')
 - SMED 06 / Fabienne FREGA
- **Q/R** (tchat CG, 5')

12h40 <12h20 SEQUENCE 4 - LES FAITS MARQUANTS 2019/2020 CONCERNANT LE RÉFÉRENTIEL DES COÛTS EN RÉGION

- **FAITS MARQUANTS** - INDDIGO / AGNES VITRE (20')
- **QUIZ** (5')





09h30 <10h10 SEQUENCE 1

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Depuis 2020, les Régions assurent la « Coordination des actions en matière d'Economie circulaire »



LOI NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République a transféré la **compétence de la planification des déchets aux Régions et leur a confié la responsabilité d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires** (SRADDET) à vocation intégratrice (transports, biodiversité, énergie, déchets, agriculture...) et prescriptive

LOI AGEc n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : confère à la Région une nouvelle compétence : **la Région assure la coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire**, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale. Elle définit également les orientations en matière de développement de l'économie circulaire, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale

Le projet européen **LIFE IP SMART WASTE** accompagne l'animation et la mise en œuvre de la planification



QUIZ - QUE PRECONISE LA PLANIFICATION REGIONALE ?

1. Selon vous, la planification déchet (SRADDET) mentionne-t-elle des **préconisations sur la connaissance des coûts et ses enjeux** ?
2. Selon vous, la planification déchet (SRADDET) mentionne-t-elle des **préconisations sur la gestion des Déchets des Activités économiques** collectés par les Services Publics ?
3. **Votre collectivité** a-t-elle mis en place une **redevance spéciale pour les activités économiques** ?
4. **Votre collectivité** a-t-elle mis en place une **tarification en déchèteries** pour les activités économiques ?
5. Avez-vous prévu une **réunion de restitution** de la matrice des coûts **à vos élus** ?

Votre
participation
est
essentielle



Quelles préconisations sur la connaissance des coûts et ses enjeux pour les collectivités ?

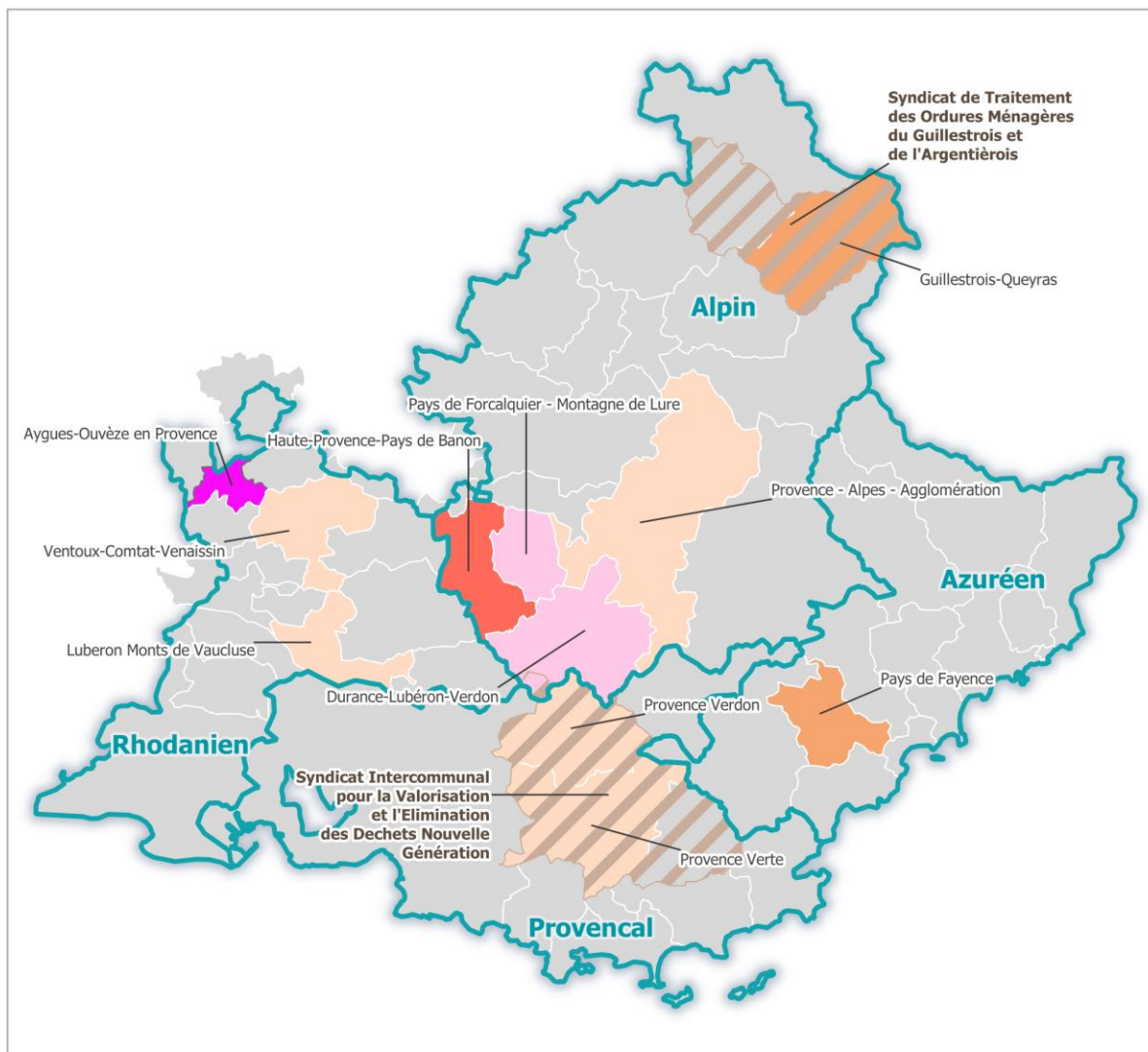
FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS

- ✓ **100 % de collectivités régionales** disposant d'une **connaissance parfaite des coûts en 2022** via l'application «comptacoût®» (accompagnement ADEME) / **Seules 3 collectivités ne disposent de matrice coûts (sur 62)**
- ✓ 1,7 M d'habitants en 2025 et une première étape de 1,1 M d'habitants couverts d'ici 2020 par une **tarification incitative** / **Une dizaine de collectivités engagés en 2022**
- ✓ **Généraliser la Redevance Spéciale à l'horizon 2022** / **Mis en œuvre par plus de 50% des 62 collectivités (EPCI/Syndicats)** (représentants plus de 60% de la population régionale)

Des résultats encourageants !



Mise en œuvre une tarification incitative



Avancement de la mise en place de la tarification incitative - décembre 2021

Bassins de vie du SRADET

Tarification incitative des EPCI

- Déploiement en cours
- Etudes en cours
- Dossier ADEME déposé
- Projet 2022
- Voté

Tarification incitative des syndicats

- Etudes en cours



DBM - SECD - ORD&EC - décembre 2021



Quelles préconisations sur la gestion des Déchets des Activités économiques collectés par les Services Publics ?

PREVENIR ET REDUIRE

- ✓ Réduire de 10 % les quantités de **Déchets Ménagers et Assimilés** non dangereux en 2025 par rapport à 2015 / **+1,9% en 2019...**
- ✓ Diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier les flux de déchets des activités économiques collectés) / **Non encore mesurable (récentes caractérisations utiles à l'ORD&EC, merci pour vos transmissions 😊)**

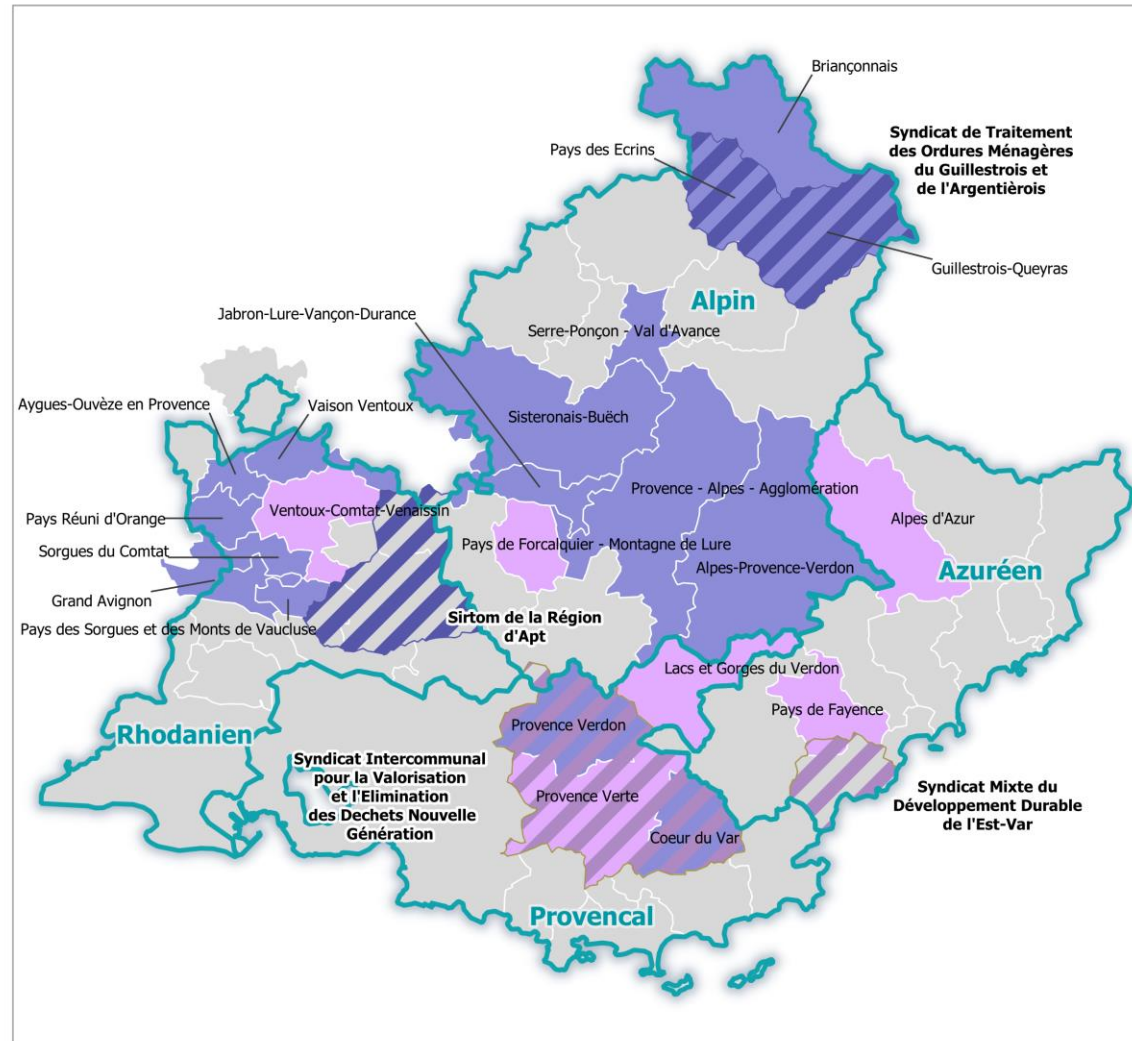
RENFORCER LA VALORISATION DES DECHETS

- ✓ Valoriser 65 % des déchets **Ménagers et Assimilés** non dangereux non inertes en 2025 / **41% pour les DMA en 2020 (48% pour tous les DND)**
- ✓ Trier à la source les **biodéchets alimentaires** (ménages et **gros producteurs**) dès 2024 / **33 000 pour 450 000 tonnes de gisement en 2019...**

A suivre...



Des enjeux intégrés aux premiers contrats d'objectifs engagés entre la Région et les collectivités



Contrats d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » - février 2022

Bassins de vie du SRADDET

Contrats d'objectif des EPCI

signé
 prévus session avril 2022

Contrats d'objectif des Syndicats

signé
 prévus session avril 2022



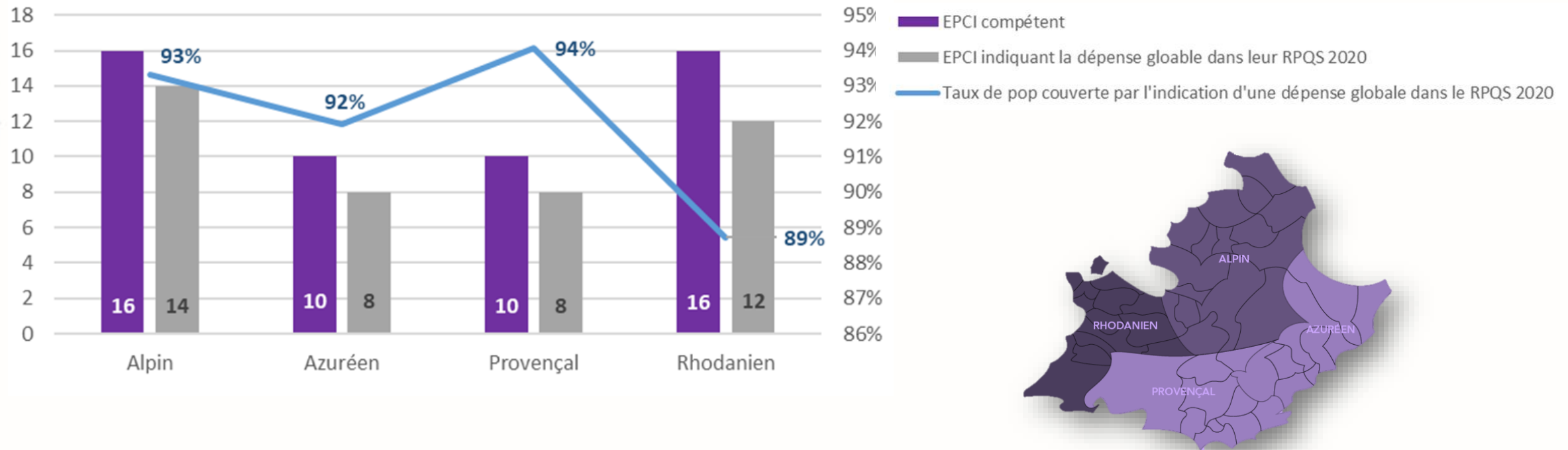
REGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
DBM - SECD - ORD&EC - février 2022





PANORAMA DES MODALITES DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Connaissance des coûts dans les RPQS : la dépense totale en 2020



A l'échelle de la région, 93 % de la population régionale est couverte par un montant de dépenses globales du SPGD au sein du RPQS 2020, pour un montant total des dépenses à hauteur de 854 M€.

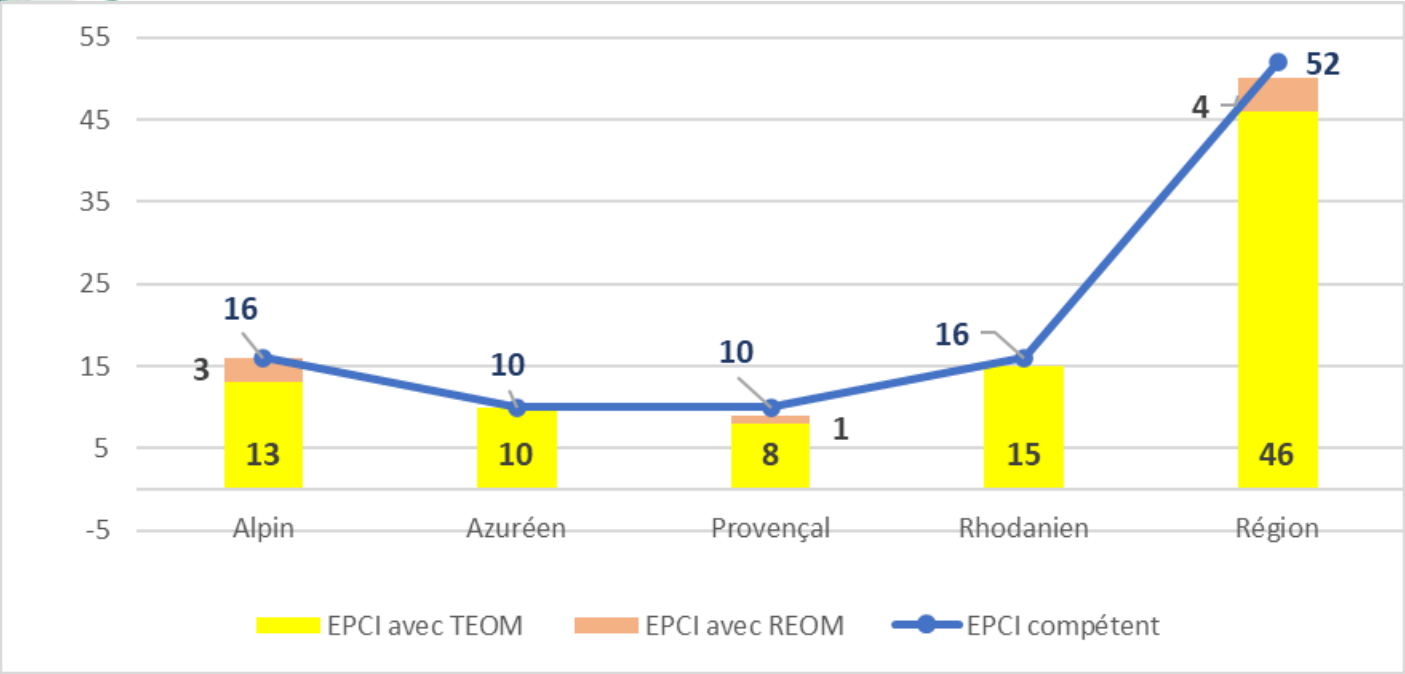
L'absence de cette information a encore pour origine :

- l'absence de mention au sein du RPQS
- pas de RPQS ! Pourtant obligatoire pour toute collectivité compétente



Les informations recueillies via les RPQS 2020 permettent d'estimer une dépense totale du SPGD de près de 922 millions d'€, à l'échelle régionale.

Mode de financement : une information encore incomplète...mais en progression dans les RPQS !



	EPCI avec montant de TEOM	EPCI avec montant de REOM	EPCI avec montant de RS
Alpin	10	3	8
Azuréen	8		4
Provençal	6	1	6
Rhodanien	13		8
REGION	37	4	26
Montant €	806 M€	10 M€	17 M€

Sur 29 EPCI indiquant appliquer une RS : 26 en indiquent le montant
Sur 4 EPCI en REOM : tous indiquent un montant
Sur 46 EPCI en TEOM : 37 indiquent un montant



Analyse de la TEOM en France, Institut Paris Région - ADEME

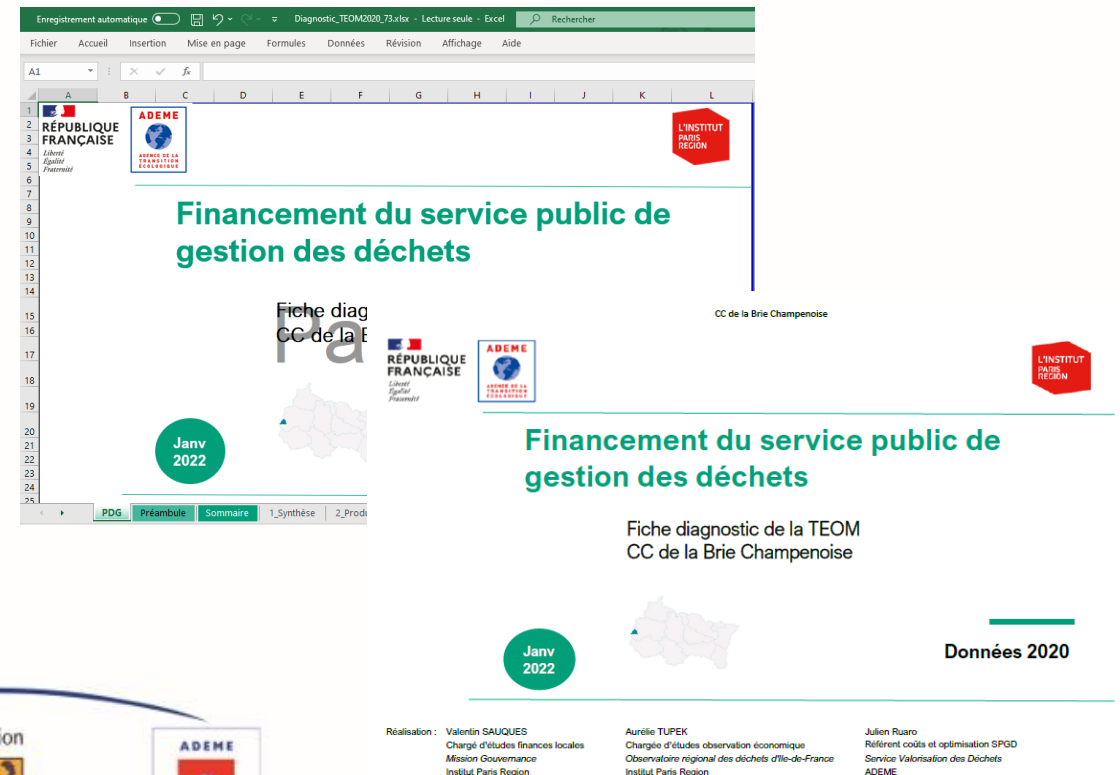
L'ADEME a missionné l'Institut Paris Région pour fournir aux 800 collectivités françaises à compétence collecte qui financent leur service à la TEOM, une « fiche diagnostic de la TEOM ».

Ce travail, réalisé sur les **données 2020**, a été finalisé et envoyé le **23/02/2022**.
Chaque collectivité a reçu de l'adresse teom@institutparisregion.fr son fichier, en version **pdf** et **Excel**.

Une vidéo présente ce fichier et les points d'attention :
www.dailymotion.com/video/x883apt?playlist=x7ec5u

Plus d'informations,
www.optigede.ademe.fr

Ou à l'adresse mail teom@institutparisregion.fr



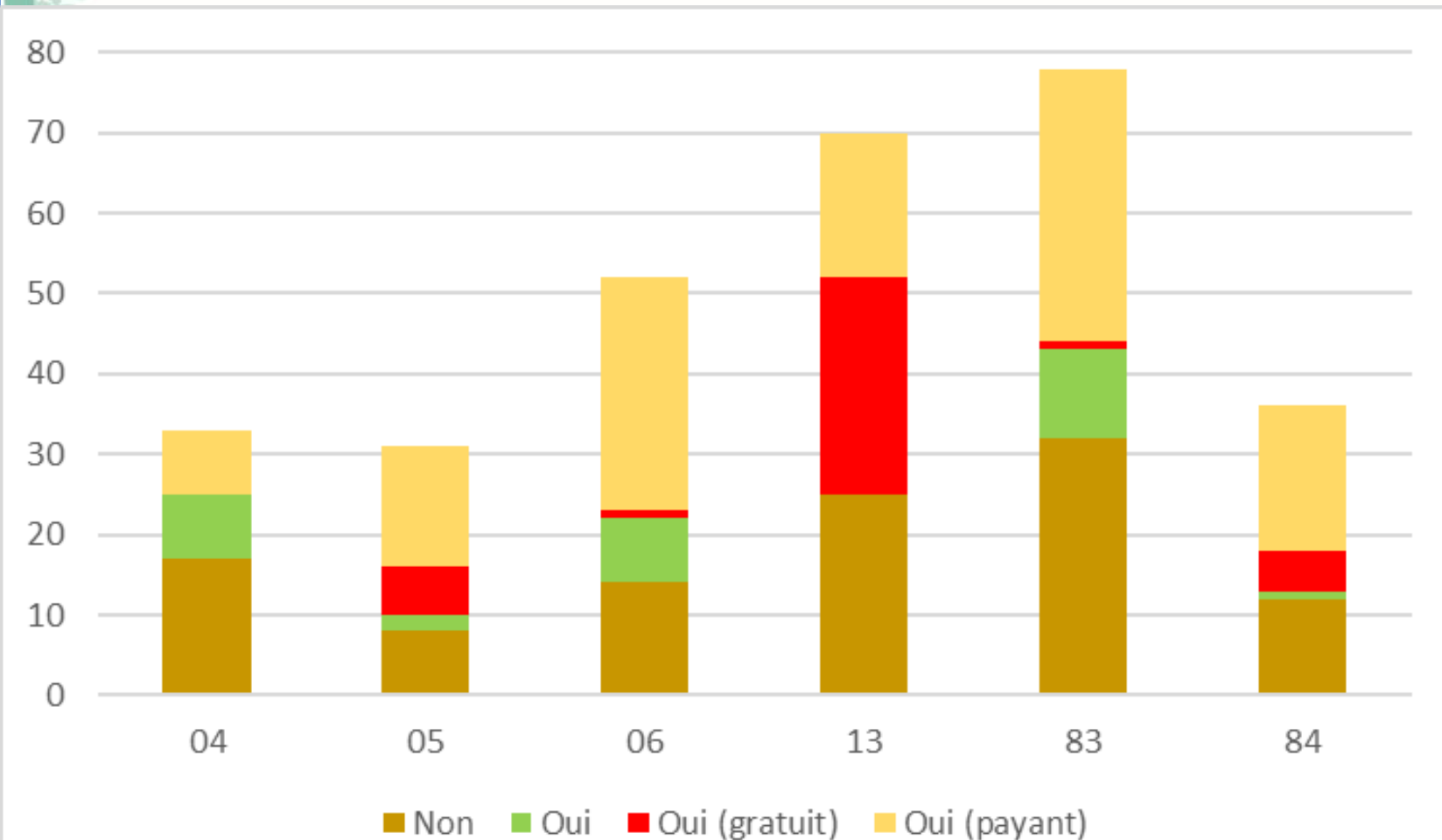
Et les déchets professionnels ...?

A l'échelle de la région,

82 % de la population régionale est couverte par une Redevance Spéciale (RS),
d'après les informations recueillies dans les RPQS 2020.
Soit 56 % des EPCI (29 sur 52)



En 2020,
plus du 1/3 des déchèteries publiques
sont fermées aux professionnels
77 % des déchèteries publiques ont
fermé l'accès ou font payer le service
aux professionnels



Déchèteries publiques acceptant les professionnels	
Non	108
Oui	30
Oui (gratuit)	40
Oui (payant)	122
Région	300

Des travaux exploratoires à mener par l'ORD&EC...

- Tarifs en déchèteries publiques VS déchèteries professionnelles
- Recensement »exhaustif » des installations dédiées aux pros

Tarifs moyens par type de déchet (€/tonne)	Déchèterie professionnelle	Déchèterie publique
Déchets inertes	25,2	27
Déchets de béton trié	20,4	-
Déchets inertes sales (non inertes<10%)	90,0	117
BOIS A- brut non traité - Palettes	72,5	60
BOIS B- brut non traité - en mélange	110,8	56
METAUX	-20	0
PAPIERS -CARTONS	37	20
PLASTIQUES	223	17 m ³
PLASTIQUES (type plastiques valorisables- ex: film PE transparent)	27,5	25 m ³
VEGETAUX	74	45
MOBILIER	138	0

PLATRE	149	111
Déchets non triés inertes et DND en mélange	219	146
VERRE	71	-
Amiante liée	410	-
Peintures/vernis/colles	850	1660 (emballages souillés)
Bombes aérosols	2400	
Déchets d'étanchéité	390,5	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

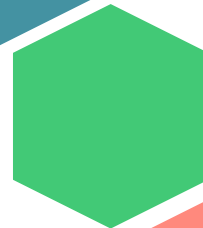


Le dispositif proposé par l'ADEME autour de la connaissance des coûts

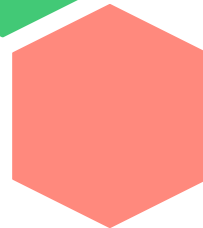
L'outil « Matrice des Coûts »



Le référentiel des coûts



L'animation



Un Pilotage fort

100% gratuit pour les collectivités (5M€ pour l'ADEME)

Objectifs :

**Optimiser le coût du service à financer
Améliorer les performances**

La matrice des coûts

	Matrice 2012	OMR	Verre	Recyclables secs hors verre	Biodéchets	Déchèteries	Déchets des professionnels
Les charges par étape technique →	Charges fonctionnelles						
	Structure						
	Communication						
	Charges techniques						
	Prévention						
	Collecte						
	Transport						
Les produits →	Traitement						
	Produits industriels						
	Soutiens						
La TVA et le financement →	Aides						
	Calcul des coûts						
	TVA acquittée						
	Financement						
	TEOM, REOM, RS						
	Contributions des collectivités						

**Total charges
moins produits
= coût restant à charge
de la collectivité
= coût aidé
= coût à financer**

La matrice des coûts, des indicateurs

Saisies dans la base de données SINOE, il en ressort des matrices ramenées en € par habitant et en € par tonne

Matrice en €HT/hab.				
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie
Structure	5,7 €			
Communication	0,6 €			
Prévention	0,7 €			
Pré-collecte	3,7 €	0,5 €	1,7 €	
Collecte	22,6 €	2,6 €	11,3 €	10,3 €
Transport				6,4 €
Traitement	16,3 €		10,3 €	9,9 €
Produits industriels	0,3 €	1,5 €	5,0 €	2,0 €
Soutiens	0,4 €	0,5 €	14,9 €	1,5 €
Aides	2,0 €	0,1 €	0,5 €	1,6 €

Matrice en €HT/tonne				
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie
Structure	11 €			
Communication	1 €			
Prévention	1 €			
Pré-collecte	21 €	12 €	26 €	
Collecte	128 €	61 €	170 €	51 €
Transport				32 €
Traitement	92 €		156 €	49 €
Produits industriels	2 €	34 €	76 €	10 €
Soutiens	2 €	11 €	225 €	7 €
Aides	11 €	2 €	8 €	8 €

Se comparer à des référentiels

<https://www.optigede.ademe.fr/couts-dechets-menagers>

<https://www.ordeec.org/publications>

Matrice en €HT/hab. de référence : "Rural"

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets
Structure	4,3 €				
Communication	0,9 €				
Prévention	0,4 €				
Pré-collecte	0,8 €	0,3 €	1,1 €		NC
Collecte	19,3 €	2,0 €	10,2 €	7,4 €	NC
Transport	3,3 €		1,3 €	6,2 €	NC
Traitement	26,3 €		7,2 €	11,7 €	NC
Produits industriels	0,9 €	1,3 €	4,1 €	2,0 €	NC
Soutiens	1,0 €	0,4 €	11,1 €	1,9 €	NC
Aides	0,3 €	0,0 €	0,1 €	0,9 €	NC

Écarts sur les indicateurs clés avec la référence : "Rural"

Coût aidé tous flux
(en €HT/hab.)

-12,5 €

Ratio DMA
(en kg/hab./an)

1

Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets et autres flux
-------------------------------------	---------------------	--	--------------------------	---------------------------------

Coût aidé (€HT/hab.)

-6,5 €

0,4 €

-3,4 €

-1,2 €

-1,8 €

Ratio (kg/hab.)

-44

0

19

23

1

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets
Structure	1,4 €				
Communication	-0,3 €				
Prévention	0,3 €				
Pré-collecte	2,9 €	0,2 €	0,6 €		/
Collecte	3,3 €	0,6 €	1,1 €	2,9 €	/
Transport	/		/	0,2 €	/
Traitement	-10,0 €		3,1 €	-1,9 €	/
Produits industriels	-0,6 €	0,1 €	0,9 €	0,0 €	/
Soutiens	-0,7 €	0,0 €	3,8 €	-0,4 €	/
Aides	1,7 €	0,1 €	0,5 €	0,7 €	/

La formation initiale « Maitriser la Matrice des coûts et la méthode ComptaCoût® » (2,5 jours – près de 20 sessions/ans)

Inscription [ADEME Formation](#) :

Accueil > formations > Economie circulaire > Maitriser la Matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®



Maitriser la Matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®

Maîtrisez la méthode ComptaCoût pour devenir autonome sur la matrice et l'implanter dans votre collectivité
Cette Formation est GRATUITE pour les collectivités

Code module : DECHET63

Marché régional d'accompagnement 2021-2023

INDDIGO/Isabelle LEDUC :

- Accompagnement au remplissage
- Journées d'analyse autour de la matrice → newsletter envoyée régulièrement par Inddigo (Ourida OUIDDIR)
 - Biodéchets, comment mon projet va-t-il s'insérer dans les coûts de ma matrice?
 - Ambassadeur du tri, agent de déchèterie : comment la matrice permet d'être mieux informé et de répondre aux usagers?
 - RPQS, quels éléments financiers mettre dedans?
- Restitution individuelle aux élus avec échange sur les pistes d'optimisation
- Réalisation du référentiel régional des coûts

S'y ajoutent des animations interrégionales :

métropoles, grandes agglomérations, collectivités touristiques, syndicats de traitement

Un accompagnement complet pour que :

- Les collectivités saisissent l'intérêt de l'outil « matrice des coûts »
- Les collectivités s'approprient la démarche de remplissage et deviennent autonomes
- 100% des collectivités disposent d'une matrice sur les coûts 2019.

A ce jour : 92% des collectivités de la région disposent d'une matrice 2019 ou 2020.



10h10 <10h40 SEQUENCE 2

LES ENJEUX DES CONTRIBUTIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES EN COHÉRENCE AVEC LES MATRICES COÛTS DES ACTEURS RÉGIONAUX



LES ENJEUX DES CONTRIBUTIONS DES ACTEURS ECONOMIQUES EN COHERENCE AVEC LES MATRICES COUTS DES ACTEURS REGIONAUX

Matrice et acteurs économiques : heureux mariage

Présentation Life du 10 mars 2022



Matrice et acteurs économiques : heureux mariage ??



Acteurs économiques dans le SPGD

• Des constats

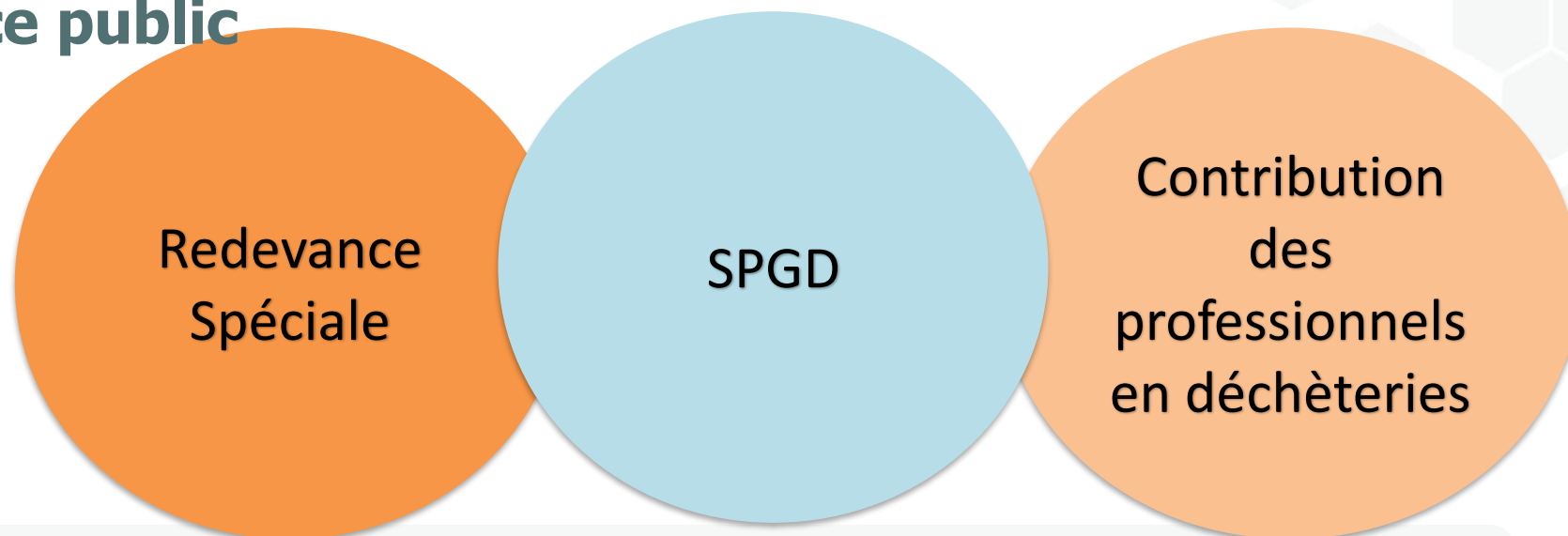
- ◆ Des gisements des PNM pouvant représenter entre 15 et 30% des tonnages
- ◆ Des acteurs diversifiés
- ◆ Des enjeux politiques et stratégiques importants
- ◆ Un axe de communication et de sensibilisation à porter ou non par la collectivité
- ◆ Des spécificités locales

• La matrice

- ◆ Reflet du coût du service complet
- ◆ Avec des informations par flux et par étape technique
- ◆ Suivi annuellement par les équipes techniques et comptables
- ◆ Coût complet et aidé par flux et total
- ◆ Identification des recettes aisément

◆ Nécessité de disposer d'un portage clair

- **Quelles ambitions stratégiques ? Comment intégrer les PNM** (producteurs non ménagers) ?
- **Politiques ?**
- **Territoriales ?**
- **Nécessité de bien définir le périmètre du champ du service public**

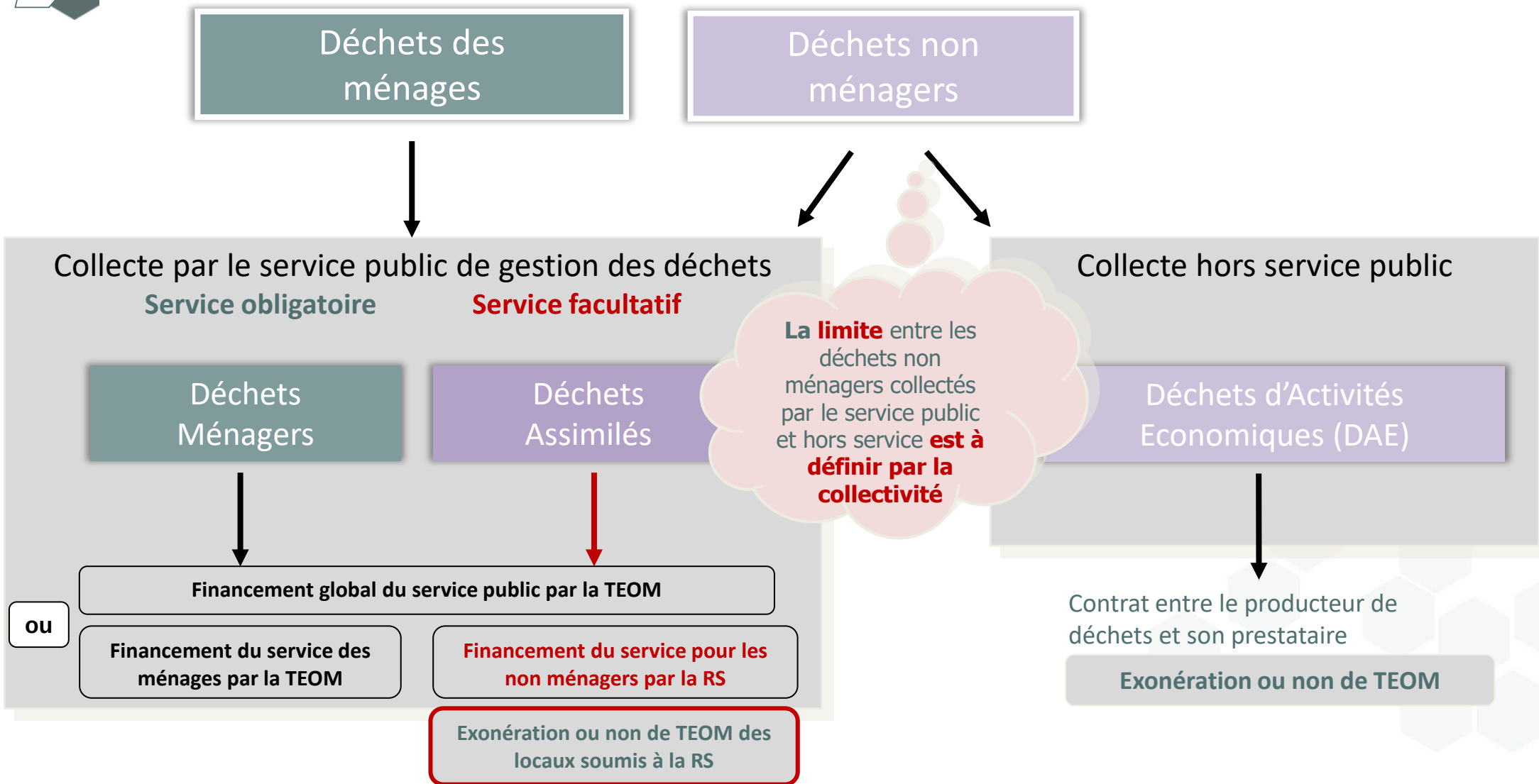


Service public de prévention et gestion des déchets



- **Définition du service rendu par la collectivité en charge du SPPGD**

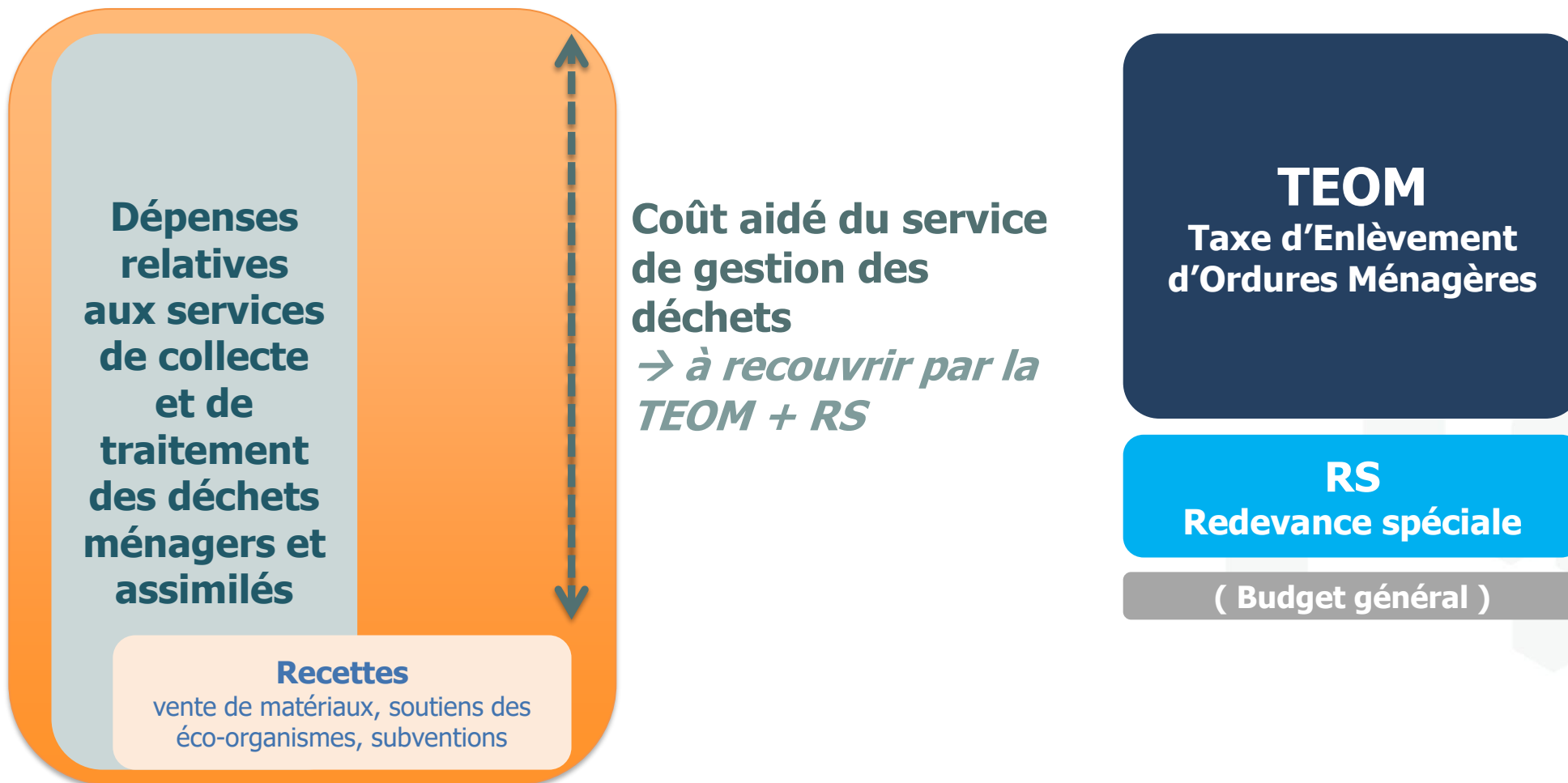
- ♦ L'étendue du service afférent au service d'élimination des déchets « assimilés » doit être délimitée par la collectivité qui en a la charge (L. 2224-15 du CGCT).
 - En l'absence de définition des « **sujétions particulières** » par les textes législatifs et réglementaires, **c'est l'EPCI qui doit fixer elle-même les limites de ses obligations** en la matière (caractéristiques et quantités de déchets), et donc de la prise en charge ou non de ces déchets assimilés.
- ♦ Dans ce sens, un **règlement de collecte doit définir** les différentes catégories de déchets pris en charge par son service et notamment les « Déchets Non Ménagers Assimilables aux Ordures Ménagères ».
 - Il **peut fixer une limite en termes de quantité hebdomadaire** (en volume) collectée pour les producteurs non ménagers selon les flux :
 - Ordures ménagères résiduelles
 - Déchets recyclables
 - biodéchets





Redevance spéciale / Contribution en déchèteries

- Le financement du service public de gestion des déchets
 - Principe dans le cas d'un financement par la TEOM



Articulation TEOM / RS - contribution

→ TEOM = impôt = contribution de tous aux charges publiques sans lien avec le service rendu. Montant dû par chaque contribuable : aucun rapport avec le coût du service rendu = Contribution de tous à un service obligatoire que doit assurer la collectivité auprès des habitants.

→ RS - contribution = montant payé par chaque redevable proportionnel au service dont il bénéficie directement. C'est le financement d'un service qui est assuré par la collectivité pour des usagers non ménagers (qui peuvent choisir de ne plus utiliser ce service).

La TEOM est donc un impôt indépendant de la production de déchets alors que la redevance spéciale et les contributions sont des rémunérations d'une prestation de service.

Arbitrage de la TEOM à faire par la collectivité :

- soit on considère que la **redevance spéciale couvre tout le service** apporté au producteur, **celui-ci peut éventuellement être exonéré de TEOM**.
- soit l'on considère que la **redevance spéciale rémunère un service supplémentaire** / service de base couvert par la TEOM, la redevance spéciale couvrant le service supplémentaire.
- Les contributions ne sont le reflet que d'un service spécifique proposé.

Objectifs d'une Redevance Spéciale

Réglementée



Règlement de collecte (voire de redevance spéciale ou de contributions en déchèteries)

Equitable



Equilibre défini entre tous les PNM
Offre privée pour les non pris en compte

Incitative



Volume facturé systématiquement lié au volume réel
Tarification adaptée

Représentative du service rendu



Tarifs réactualisés régulièrement sur la base de la matrice des coûts et viser à ce qu'elle couvre le service rendu

Contribution en déchèterie

• Constat

- ◆ Les tonnages augmentent
 - En particulier encombrants, déchets verts
- ◆ Les tonnages en déchèterie sont souvent le 1^{er} tonnage devant celui des OMR
- ◆ Les coûts d'enfouissement sont en nette augmentation (+ TGAP)

• Problématique

- ◆ Identification des professionnels
- ◆ Tarifs globaux ou par flux
- ◆ Identification volumétrique ou par pesée
- ◆ Actualisation des coûts / harmonisation avec les tarifs des collectivités proches
- ◆ Craintes de l'augmentation des dépôts sauvages

Matrice et acteurs économiques : heureux mariage !!!



Objectifs

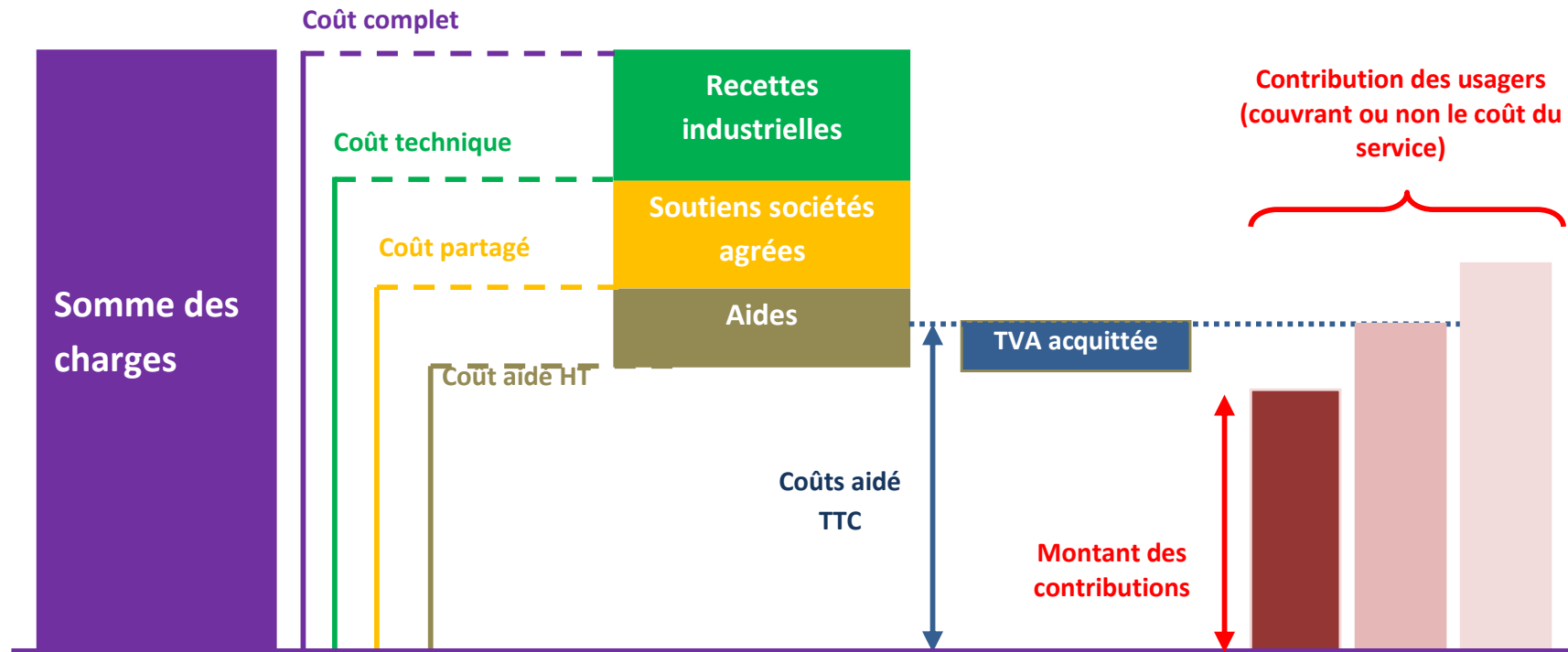
- **Recentrer la maîtrise des charges sur les déchets ménagers et assimilés**
- **Faire contribuer les producteurs non ménagers sur la base du service rendu**



Analyse des coûts du SPGD

➔ La présentation des résultats (cadre figé par l'ADEME)

C'est le **coût aidé TTC** qui est **financé** par les **contributions des usagers**



Note : Les coûts présentés dans la matrice peuvent varier des coûts du compte administratif en raison des règles de remplissage propres à cette méthode.

Matrice : un cadre standardisé avec des règles fiables

- **Charges**
 - ◆ Fonctionnelles
 - ◆ Techniques par étape techniques
- **- Produits**
 - ◆ Matériaux et énergie
 - ◆ Prestation à des tiers
 - ◆ Soutiens sociétés agréées
- **= coût aidé HT et TTC**

) MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT (							
EN EUROS ET EUROS/HABITANT							
Année 2010			Flux de déchets				
Montant en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	162 132	7 898	55 723	102 279	5 008
		Communication	1 415	1 415	2 830	1 415	1 415
		Total fonctionnelles	163 547	9 313	58 553	103 694	6 423
	Techniques	Prévention	13 548		6 202	6 165	792
		Précollecte	11 529	9 615	53 260		
		Collecte	986 141	86 392	429 036	805 729	53 429
		Transfert/transport	184 893		34 722	74 123	6 841
		Traitement déchets non dangereux			171 104	307 353	
		Enlèvement et traitement déchets dangereux				64 015	
		Autres charges					
		Total charges techniques	1 196 111	96 007	694 325	1 257 385	61 063
	Total charges		1 359 658	105 319	752 878	1 361 079	67 485
PRODUITS	Industriels	REG Incinération - Énergie	804 097				
		Ventes de produits et d'énergie		39 617	65 887	9 244	1 415
		Prestation à des tiers					
		Autres produits	37 376		14 484	14 398	1 849
	Total produits industriels		37 376	39 617	80 371	23 642	3 264
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	5 472	7 804	400 313	12 325	
	Aides	Reprises subventions d'investissement		2 354	11 770	43 955	
		Suventions de fonctionnement					
		Aides à l'emploi					
Total aides			2 354	11 770	43 955		
Total produits		42 848	49 775	492 454	79 922	3 264	
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		98 733	5 108	24 954	66 379	2 563
	Contribution des usagers						
	TEOM		2 379 516	63 676	220 363	1 516 580	72 504
	REOM						
	Redevance spéciale & facturation usagers		46 855			6 339	
	Contributions des collectivités adhérentes						
	Total contributions		2 426 371	63 676	220 363	1 522 919	72 504

Hiérarchisation des postes de dépenses

Charges totales OMR : **10 635 K€ HT**

G - HIERARCHISATION DES CHARGES EN € HT				
Poste	Montant	Répartition	€ par habitant	€ par tonne
Traitement des OMR	6 098 300 €	28,1%	47,0 €	113 €
Gestion des déchèteries	5 031 300 €	23,2%	38,8 €	104 €
Collecte des OMR	3 368 800 €	15,5%	26,0 €	62 €
+ Pré-collecte	3 665 900 €	16,9%	28,3 €	
Collecte, transport traitement Recyclables	1 978 400 €	9,1%	15,2 €	208 €
Structure & Communication	1 544 500 €	7,1%	11,9 €	
Prévention	900 €	0,0%	0,0 €	
Total	21 688 000 €	100%	167 €	

▶ La matrice permet d'identifier et de hiérarchiser les postes de charges (voire distinguer les charges fixes et variables)



Les données de la matrice

- Ex en déchèterie
- Possibilités d'avoir les coûts par poste de traitement

Année 2018 Montants HT			Flux des déchets					Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	
Ratio en kg collecté par habitant desservi			370	37	41	256	6	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité								
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	35 572,00	2 766,00	7 186,00	15 789,00	2 216,00	63 529,00
		Communication	1 667,00	131,00	339,00	738,00	---	2 875,00
		TOTAL Fonctionnelles	37 239,00	2 897,00	7 525,00	16 527,00	2 216,00	66 404,00
	Techniques	Prévention	5 605,00	---	---	3 737,00	---	9 342,00
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	18 326,00	4 355,00	7 553,00	---	904,00	31 138,00
		Collecte	483 006,00	57 643,00	127 467,00	68 326,00	50 370,00	786 812,00
		TOTAL Collecte et pré-collecte	501 332,00	61 998,00	135 020,00	68 326,00	51 274,00	817 950,00
		Transfert/Transport	60 195,00	10 176,00	4 640,00	169 790,00	---	244 801,00
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---
		Tri et conditionnement	---	---	47 884,00	---	---	47 884,00
		Compostage	---	---	---	---	---	---
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	31 854,00	6 554,00	38 408,00
		Stockage de déchets non dangereux	361 192,00	---	---	103 049,00	---	464 241,00
		Traitement des inertes	---	---	---	31 276,00	---	31 276,00
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	361 192,00	---	47 884,00	166 179,00	6 554,00	581 809,00
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	4 019,00	---	4 019,00
		Autres charges	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Techniques	928 324,00	72 174,00	187 544,00	412 051,00	57 828,00	1 657 921,00
	TOTAL Charges		965 563,00	75 071,00	195 069,00	428 578,00	60 044,00	1 724 325,00

Les données de la matrice (export SINOE ou fichier de travail)

Année 2018 Montants HT	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	
Coût complet	965 563,00	75 071,00	195 069,00	428 578,00	60 044,00	1 724 325,00
Coût technique	965 167,00	65 963,00	154 367,00	395 863,00	54 840,00	1 636 200,00
Coût partagé	965 167,00	60 758,00	47 077,00	361 783,00	54 840,00	1 489 625,00
Coût aidé HT	965 167,00	60 758,00	47 077,00	361 783,00	54 840,00	1 489 625,00
TVA acquittée	62 823,00	4 930,00	14 672,00	35 094,00	2 443,00	119 962,00
Coût aidé TTC	1 027 990,00	65 688,00	61 749,00	396 877,00	57 283,00	1 609 587,00
Financement déchets						1 899 757,00

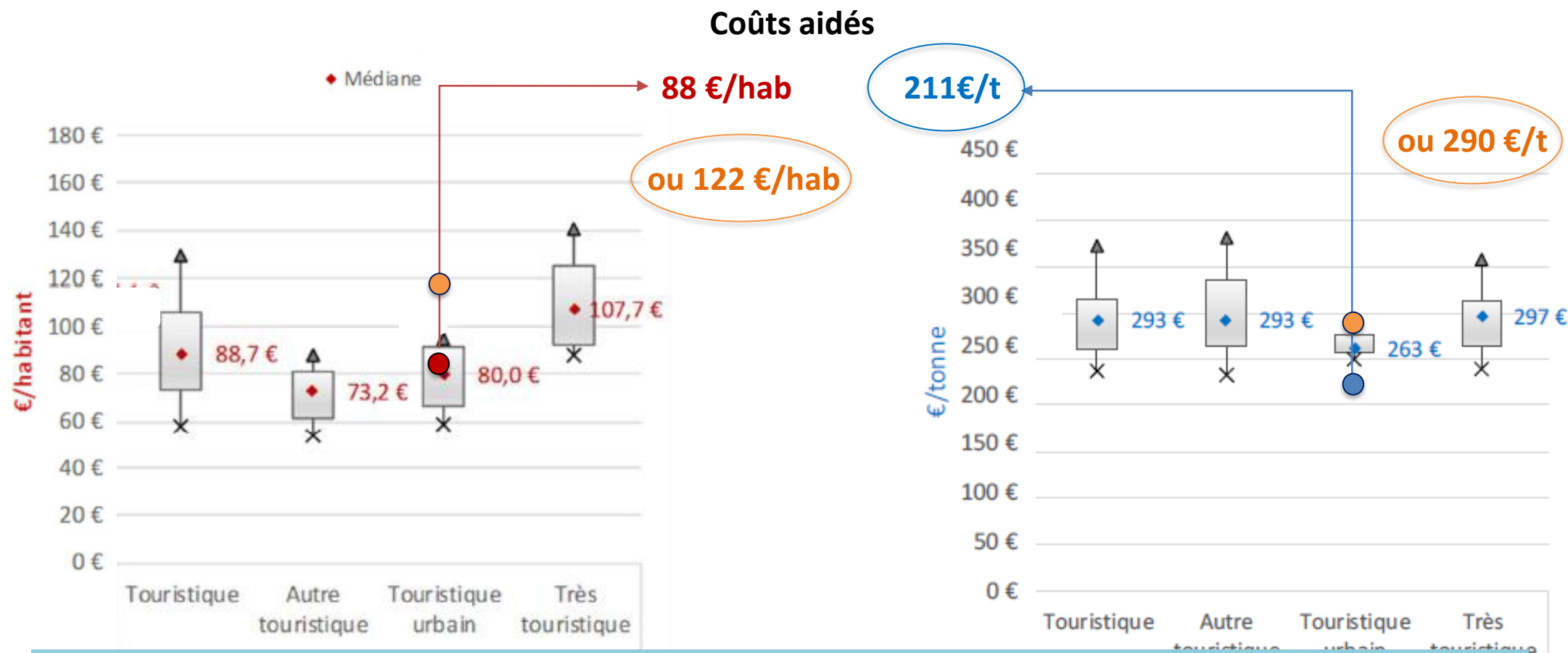
Année 2018 Montants HT par habitant	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	
Coût complet	88,16	6,85	17,81	39,13	5,48	157,43
Coût technique	88,12	6,02	14,09	36,14	5,01	149,38
Coût partagé	88,12	5,55	4,30	33,03	5,01	136,00
Coût aidé HT	88,12	5,55	4,30	33,03	5,01	136,00
TVA acquittée	5,74	0,45	1,34	3,20	0,22	10,95
Coût aidé TTC	93,85	6,00	5,64	36,23	5,23	146,95
Financement déchets						173,45

Année 2018 Montants HT par tonne	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	
Coût complet	238,33	183,96	432,67	152,90	883,00	222,86
Coût technique	238,23	161,64	342,39	141,23	806,47	210,99
Coût partagé	238,23	148,89	104,42	129,07	806,47	193,11
Coût aidé HT	238,23	148,89	104,42	129,07	806,47	193,11
TVA acquittée	15,51	12,08	32,54	12,52	35,93	118,58
Coût aidé TTC	253,74	160,97	136,96	141,59	842,40	206,66
Financement déchets						244,82



Analyse des coûts du SPPGD

- Exemple RS : Coûts aidés des **OMR** pour la typologie X



- Flux concernés : OM seuls ou avec verre – papiers et emballages
- Possibilités de se comparer avec des collectivités à l'échelle régionale ou nationale de même typologie

Sources des données utilisées (ex de la RS)

**PNM = Producteurs Non Ménagers*



Fichier des Redevables

PNM et volumes collectés
en Porte à Porte*



SIRENE

*Répertoire Entreprises et
administrations*



FICHER TEOM

Identification des contributions payées

PAV et PDR

*PNM utilisant
l'Apport Volontaire
PAS DE DONNEES*

*PAV = Point d'Apport Volontaire
PDR = Point de Regroupement*

Croisement des données

*A l'aide de Géoportail,
Google street, pages jaunes*



MATRICE DES COÛTS

Analyse des coûts du service



**Estimation du coût du
service rendu**

■ Analyse des prix au litre

Zone RS - Modalités	Tarif appliqué	Période de facturation	Seuil	Tarif appliqué pour la facturation d'1 bac 660 L
HM 1 : RS + TEOM	0,013 €/litre	sur 12 mois	dès le 661e litre	
HM 2 : RS + TEOM	0,015 €/litre	sur 2 mois		
HM 3 : RS + TEOM	0,017 €/litre	sur 12 mois		
Sud : RS - TEOM	0,020 €/litre	sur 12 mois	dès le 1er litre	

▷ Tarif du service rendu :
211 €/tonne = **0,0211 €/litre**



▷ Un tarif au litre facile à déterminer

■ Cas concret d'une enseigne de bricolage

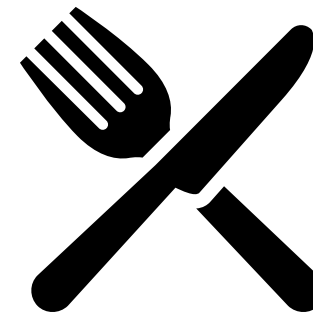


- **Caractéristiques :**

- ◆ Commerce payant 3 427 € de TEOM
- ◆ Semaines d'activité : 52 semaines / an
- ◆ Volume OM hebdomadaire collecté = 1 000 litres
 - Quantités annuelles estimées à 10,4 tonnes/an
- ◆ Montant RS actuelle : 230 €
- ◆ Service rendu = 2 200 € minimum (avec 211 € la tonne – extrait de la matrice)

- **Quelle évolution retenir ?**

■ Cas concret d'un commerce de bouche



- **Caractéristiques :**

- ◆ Structure payant 89 € de TEOM
- ◆ Semaines d'activité : 52 semaines / an
- ◆ Volume OM hebdomadaire collecté = 1 200 litres
 - Quantités annuelles estimées à 7,2 tonnes/an
- ◆ Montant RS actuelle : 365 €
- ◆ Service rendu = 1 520 € minimum (avec 211 € la tonne sur les OMR)

Matrice et acteurs économiques Un simple mariage ...





Contribution des acteurs économiques

- **Un besoin des collectivités devant la pression fiscale**
 - ◆ Et les obligations réglementaires (biodéchets, extension des consignes de tri)
 - ◆ Et TGAP
- **La matrice pour le meilleur**
- **Dans les faits**
 - ◆ Une cohabitation au mieux
 - ◆ Des exemples variés avec des objectifs spécifiques
 - ◆ Les éléments de la matrice comme point de repère et dans le temps

◆ Dans les faits : RS

Cout aidé =
charges - produits



Financement =
TEOM, REOM, TI, RS

- 29 selon les collectivités _ 15 via les matrices
- Montant de la RS représente entre **0,5 % et 3% maximum du coût aidé**

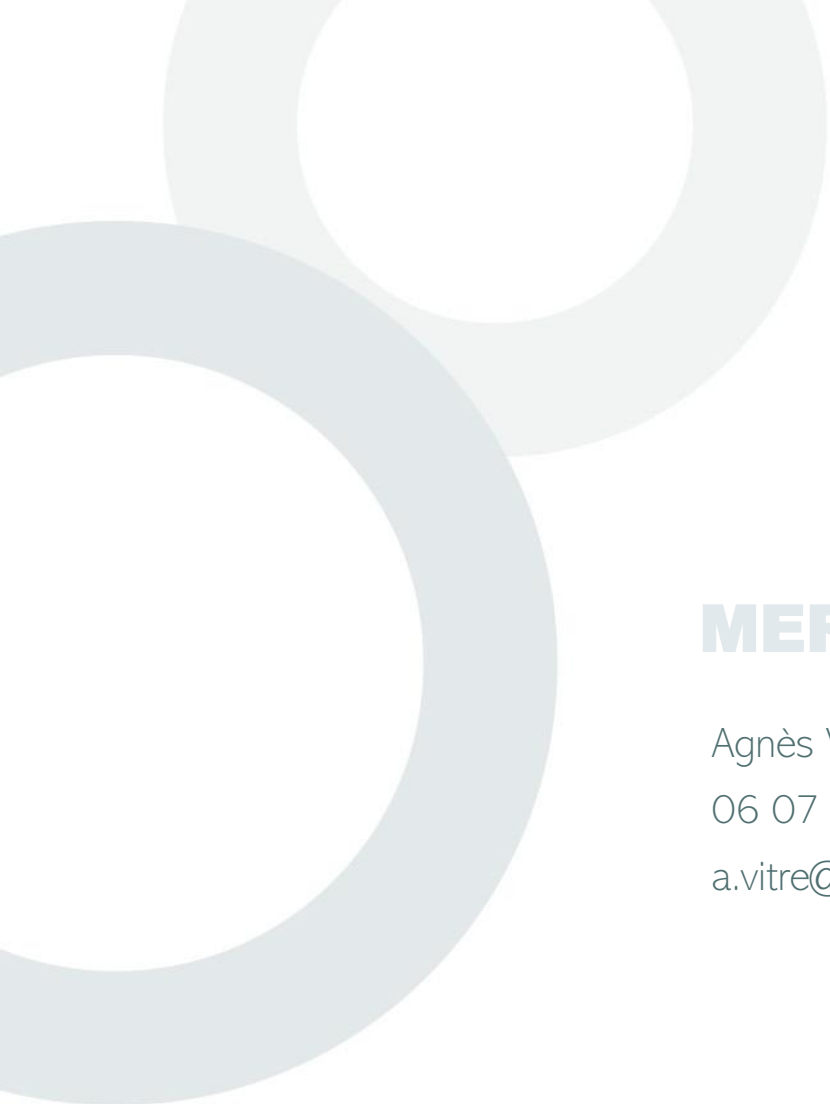
◆ Dans les faits : contributions en déchèteries

Cout aidé =
charges - produits



Financement =
TEOM, REOM, TI, RS

- **10 retours via les matrices**
- **Montant de la contribution en déchèterie représente entre 1% et 9% maximum du coût aidé du flux déchèterie**



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Agnès VITRE

06 07 63 47 99

a.vitre@inddigo.com

www.inddigo.com

DEPUIS
1986





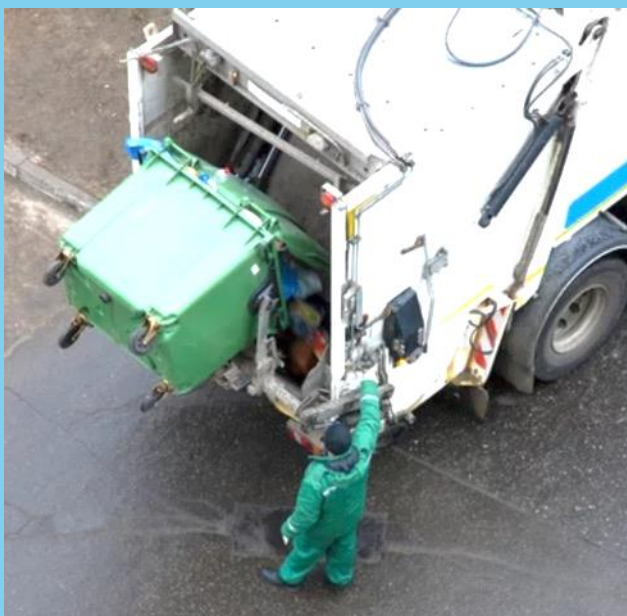
10h40 <12h00 SEQUENCE 3

LES TÉMOIGNAGES D'ACTEURS

RÉGIONAUX

WEBINAIRE RS

MARS 2022



**GESTION DES DECHETS
PROFESSIONNELS**

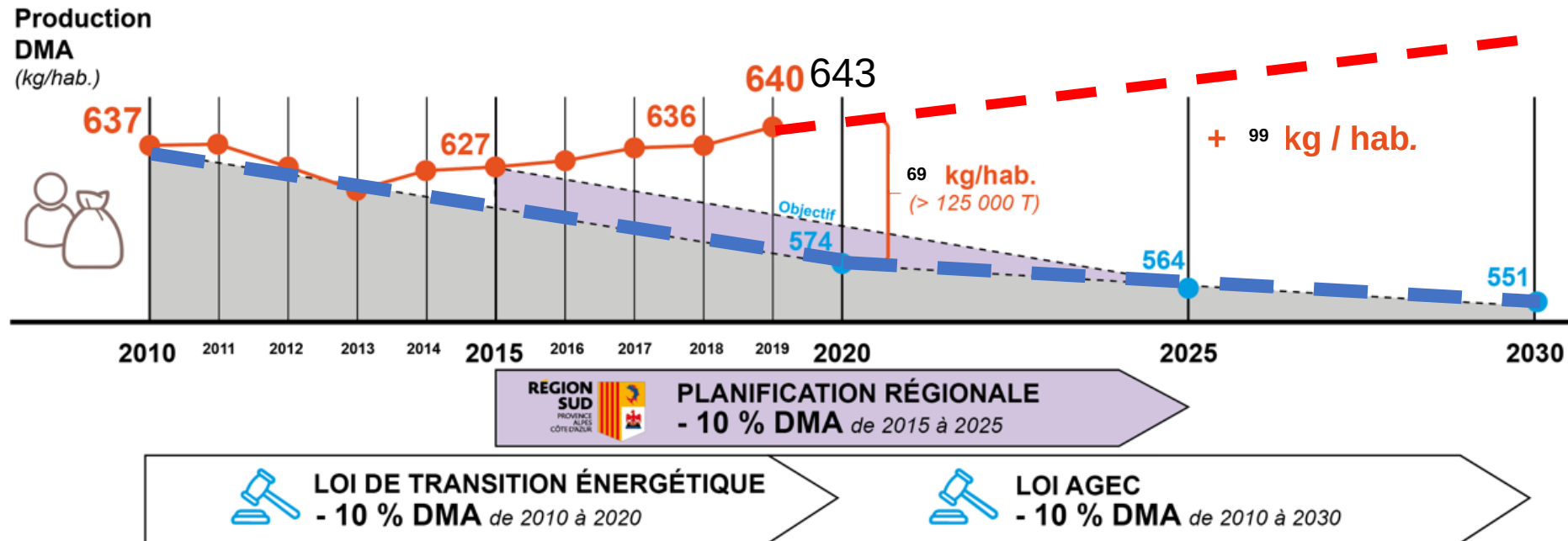
Le contexte régional (SRADDET) Retour à la trajectoire



Des obligations réglementaires de réduction reprises dans les schémas stratégiques de la Région

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**) (délibéré en 2019)

Production de Déchets Ménagers et Assimilés Territoire Marseille Provence :



Estimation en région SUD : Les déchets économiques représentent + **40%** des déchets collectés

LES SCHÉMAS STRATÉGIQUES de la Région SUD



Des obligations réglementaires reprises dans les schémas stratégiques de la Métropole

LES GRANDS AXES REGION SUD



→ Réduire les déchets,



→ Augmenter le taux de valorisation matière et organique,



→ Travailler le traitement en bassin de vie. (politique transport)



→ Favoriser le réemploi,



→ Améliorer la traçabilité des flux issus des déchets économiques (décret 5 flux)



→ Maintenir les capacités de traitement des déchets.



→ Maîtriser les coûts des collectivités,

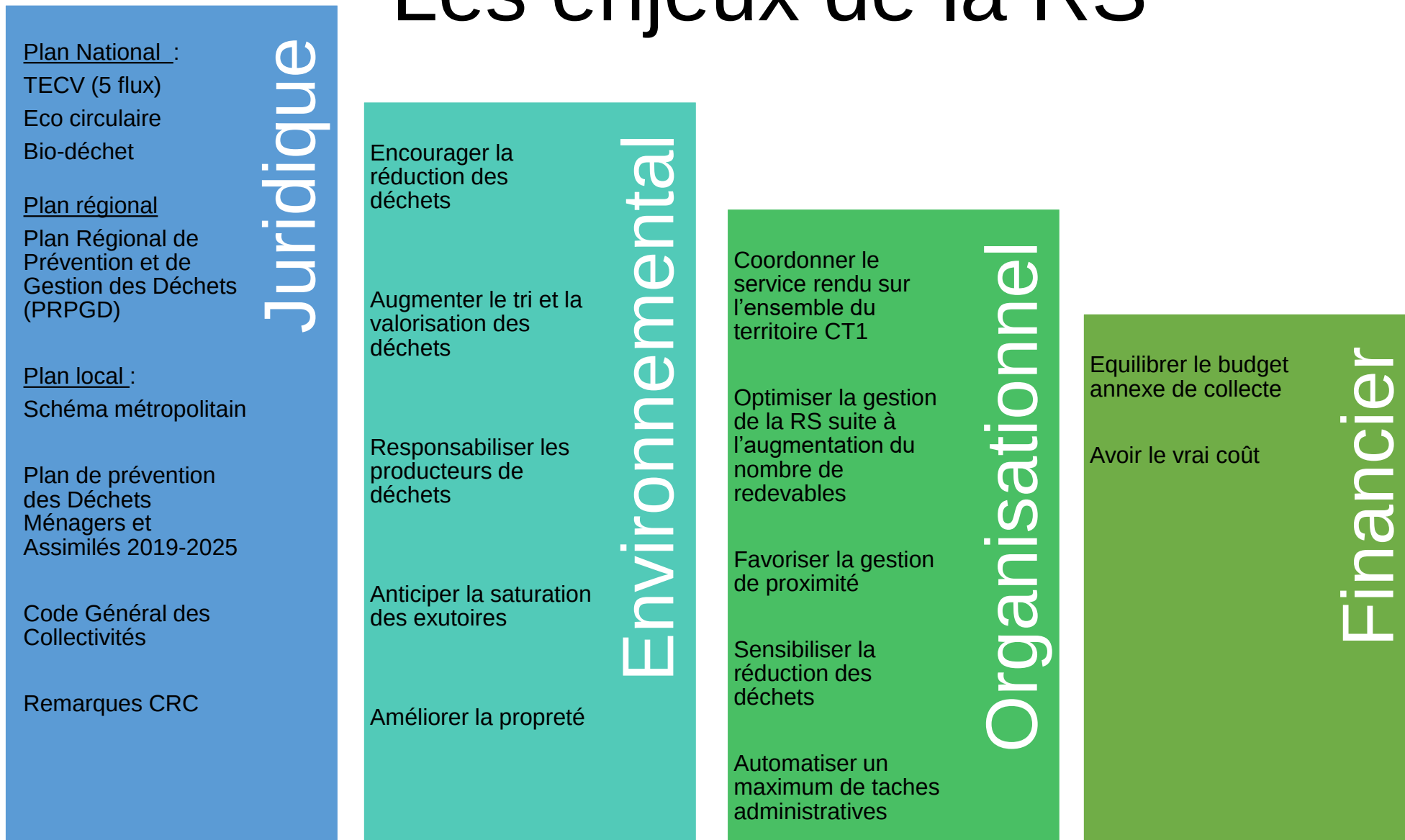


→ Généraliser la Redevance spéciale dans tous les départements dès 2022



→ Mettre en place une politique d'animation et d'accompagnement.

Les enjeux de la RS



Les OBJECTIFS et le cadre de la Redevance Spéciale

La collectivité

Obligation de collecte
des ordures ménagères



Réduction
des
déchets



Incitation au
tri



Coût annuel
du service

Améliorer la
propreté

Les professionnels

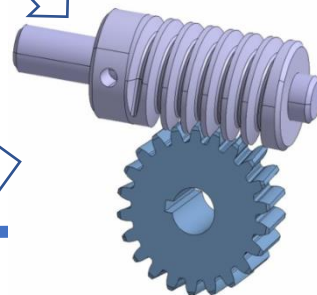
Obligations de trier et
valoriser leurs déchets

Des
volumes



Des types
déchets

Des lieux de
dépôt



Si Accord sur Quantité, Type de déchets et lieux de collecte →
possibilité collecte des Ordures Ménagères Assimilés par la
collectivité



VERS UNE EVOLUTION DE LA REDEVANCE SPECIALE

QUI EST CONCERNE?

Nombre d'entreprise
sur le territoire
Marseille Provence

241 000

Nombre exclusion
sujétion technique
particulière

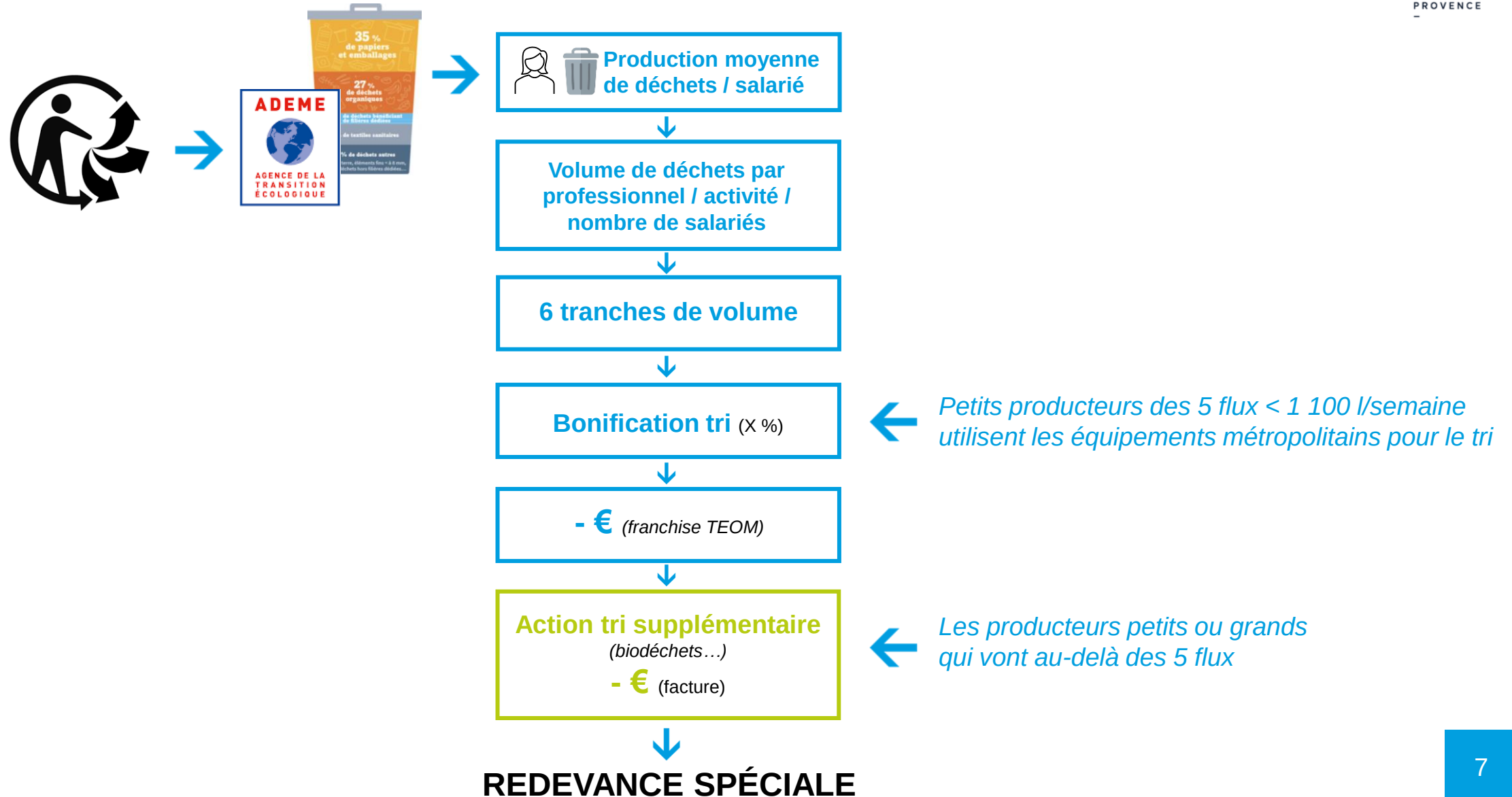
Nombre d'exonéré
par franchise TEOM

Nombre exclusion
activité non
polluante

131 702
entreprises éligibles

Env. 20 000
redevables
Dont 500 publics

LE MODE DE CALCUL DE LA REDEVANCE SPÉCIALE



Forfaits	Tranches volumes produits (Litres hebdomadaire)
F0	≤ 490 litres
F1	491 à 840L
F2	841 à 2380L
F3	2381 à 4 620L
F4	4621 à 9 240L
F5	9241 à 13 860L
Hors seuils	➤ 13860 litres

Forfait	Tarif Annuel pour 2022
F0	0,00 € <i>Forfait compris dans le paiement de la TEOM</i>
F1	728,41 € / 655,57 €* <i>(montants non visibles dans l'image)</i>
F2	3 933,40 €
F3	8 595,21 €
F4	18 210,20 €
F5	27 825,18 €

Tableau de calcul du coût au litre

Année	Tonnage OMR Collecté	Montant total aidé TTC	Coût au litre
2019	408 145 T	162 593 043 Euros	0,0398 €/Litre
2020	405 052 T	162 111 585 Euros	0,0400 €/Litre

Le calcul tient compte d'une densité des OMR de 100Kg/m3

ARCHITECTURE DU SYSTEME



Gestion de la RS

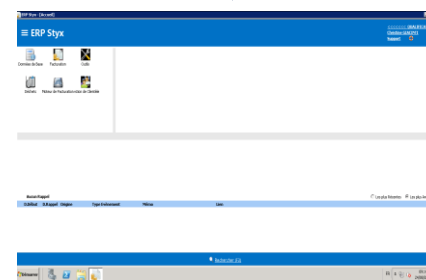
Base des
professionnels



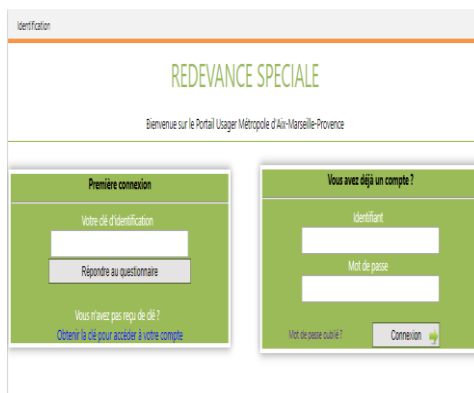
Mise à jour des
données des
professionnels



Gestion des ordres
de service & des
interventions de bac



Back Office



Portail web usagers



Usagers



Réponses aux
questions des
usagers sur le sujet
de la RS et/ou renvoi
vers le portail web
usagers de STYX



Intégration des ASAP
générés dans SEDIT
Marianne pour envoi
au Trésor Public



Traçabilité des
courriers et suivi de
la chaîne de visa

Une nécessaire anticipation et une gestion de projet

- 1 Constitution d'une équipe projet ;
- 2 Réalisation d'un état des lieux des flux & quantité de déchets produits par l'activité des professionnels;
- 3 Validation du plan d'actions (réduction, tri, collecte, traitement, communication..)
- 4 Mise en œuvre et évaluation du plan d'actions



2018

JANV FÉVR MARS AVR MAI JUIN JUIL AOÛT SEPT OCT NOV DÉC

2019

JANV FÉVR MARS AVR MAI JUIN JUIL AOÛT SEPT OCT NOV DÉC

2020

JANV FÉVR MARS AVR MAI JUIN JUIL AOÛT SEPT OCT NOV DÉC

Délibération :
refont de la RS

Attribution du
marché AMO

Analyse
démarrage
AMO

Acquisition
logiciel styx

Webinaire de concertation
NICAYA (élus, assoc, prof,
prestataires, Collectivité

Participer au COPIL du déploiement du logiciel : fiabilisation de l'interface, mise en œuvre et maintenance Styx, rencontre URSSAF
 Organiser de nouvelles méthodes de travail interne (réflexion sur indicateurs, règle de process règle de gestion,) Accompagner le changement : formation
 Ajuster de la grille tarifaire : Enquêtes terrain, benchmarking
 Valoriser le site internet (FAQ..) Accompagnement des institutions, partenaires, prestataires
 Identification et accompagnement des gros producteurs Optimiser la gestion des points noirs
 Valoriser les projets
 Gestion des arrêts des zones

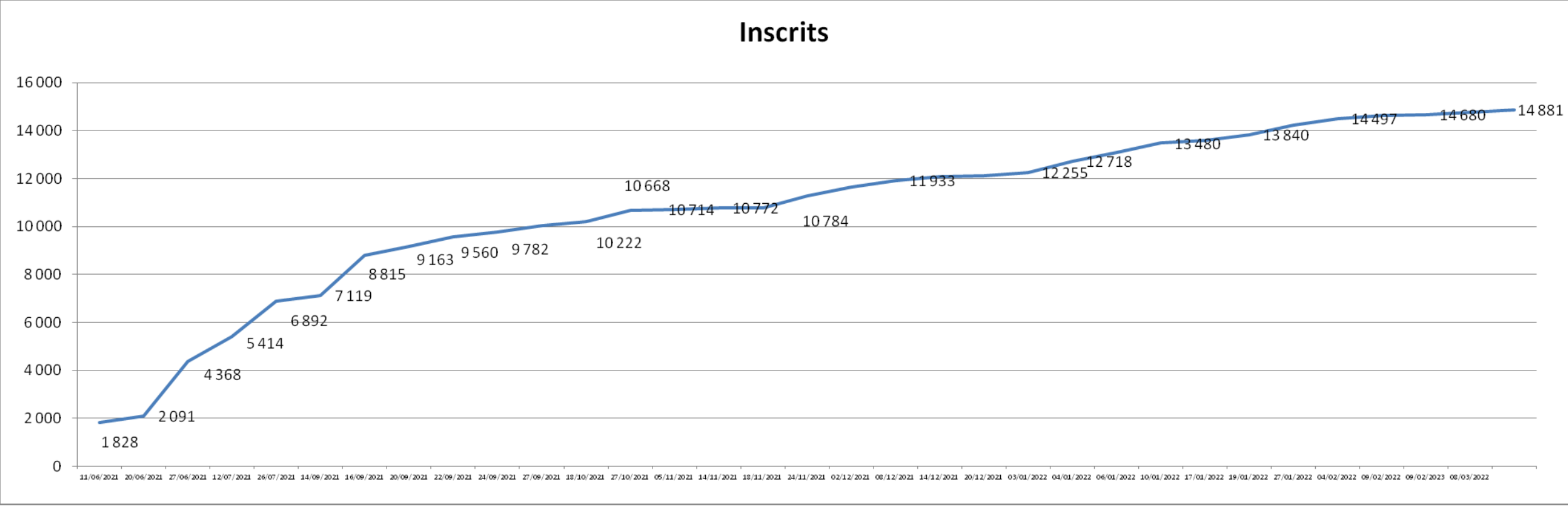
4 Volets pour application des délibérations :

- 1- De juillet 2019 à avril 2021 - **Arrêt de collecte en ZAC et ZAE**
- 2- De mars 2019 à septembre 2021 – **Des groupes de travail pour Accompagnement des collectivités/fédérations/associations... pour la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS)** (budget à préparer) et de les orienter **vers le passage au privé sur la base du critère du seuil autorisé** (13 860 litres hebdomadaire maximum).
- 3- Depuis mars 2021 - **Mise en œuvre de la Redevance Spéciale** pour l'ensemble des professionnels avec date butoir au 1^{er} juillet 2021 pour enregistrement et **Mise en application du critère seuil**
- 4- **Accompagnement des dernières collectivités et des communes** vers la gestion de leurs déchets pour un déploiement de la RS en janvier 2022

Bilan ZONES ARRETEES au 26 JUILLET 2021

- **100 Lieux** (type ZA) 40 lieux phase 1 et 60 lieux phase 2
- **10 300 professionnels non collectés par le service public**
- **796 bacs retirés** par la régie – recyclés/détruits ou remis dans le circuit
- **11 500 Tonnes d'estimation de déchets évités par an**
- La **fréquence de collecte par le privé** sur ces zones a été **divisée par 2 voire par 3 sans augmentation de stockage des déchets.**
- **Systématiquement la TEOM est abordée sur un plan de refus par principe** (très peu de pros connaissent réellement le montant de leur TEOM)
- Difficultés de mesurer les impacts de réduction OM

Bilan Inscrits



TRIMESTRES	E-MAGNUS		STYX		TOTAL	
	Titres	Montants	Titres	Montants	Titres	Montants
1ER	1 567	1 561 583,79 €	-	- €	1 567	1 561 583,79 €
2 EME	1 745	2 221 426,04 €	-	- €	1 745	2 221 426,04 €
3 EME	44	97 869,58 €	8 727	3 149 907,84 €	8 771	3 247 777,42 €
Total	3 356	3 880 879,41 €	8 727	3 149 907,84 €	12 083	7 030 787,25 €
Estimation 4 EME	41	109 622,00 €	Valides 3 351 Enquêtes 4 764	1 295 335,43 € 1 414 435,20 €	7 715	2 819 392,63 €
CROUS RTM CPAM CCAS APHM AMU SDIS VDM CD13 Edouard Toulouse Caisse d'épargne Marins pompiers	FACTURATION HORS STYX					22 403,58 € 22 983,61 € 13 051,00 € 7 830,00 € 6 235,30 € 9 352,95 € 11 201,79 € 445 026,07 € 75 693,55 € 6 057 € 6 598 € 43 900,86 €
TOTAL HORS STYX	FACTURATION HORS STYX 8					670 333,71 €
Total estimation 4T21	41	109622,00 €	8 115	2 709 770,63€	7 723	3 435 490,78 €
Estimation Total 2021	3 397	3 990 501,41 €	16 842	5 859 678,47 €	19 806	10 466 278,03 €

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

→ **A vous la parole :**

- réponses aux questions posées sur le tchat,
- d'autres questions ?



Facturation des professionnels

Redevance spéciale

Dépôt en déchetterie

10 mars 2022



Gestion et valorisation des déchets de la CCB

- Territoire avec une double saison touristique hiver et été
- 21 000 hab INSEE – 36 000 hab DGF
- Service en régie et en prestations de service avec Veolia Propreté
 - 6 agents ressources
 - 18 agents d'exploitation
 - 6 agents saisonniers
- 4 déchetteries et 2 ISDI
- 1 quai de transfert pour les OM et les EMR
- Collecte en PAV avec des D.S.E
- Composteurs collectifs / individuels/lombricomposteurs
- Actions de réemploi, contre le gaspillage alimentaire, chartre zéro plastique



Evolution des tonnages la CCB

Déchets	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Evol 2020/2021
Ordures ménagères	8 087	7 463	7 028	6 455	- 8,1 %
Emballages ménagers recyclables	513	640	718	733	+ 2,1%
Verre	1 180	1 267	1 335	1 282	-3,9 %
Papier	440	425	379	344	- 9,1 %
Carton (collecte)	475	523	494	437	- 11,5 %
Sous Total	10 695	10 318	9 954	9 251	- 7,0 %
Déchèteries	7 853	6 666	6 344	4 290	- 32,4%
Textiles	135	128	88	114	+ 29,5 %
Encombrants (en porte-à-porte)	18	29	9	15	- 66,6 %
Sous Total	8 006	6 823	6 441	4 419	- 31,4 %
Total DMA	18 701	17 141	16 395	13 670	- 16,6 %

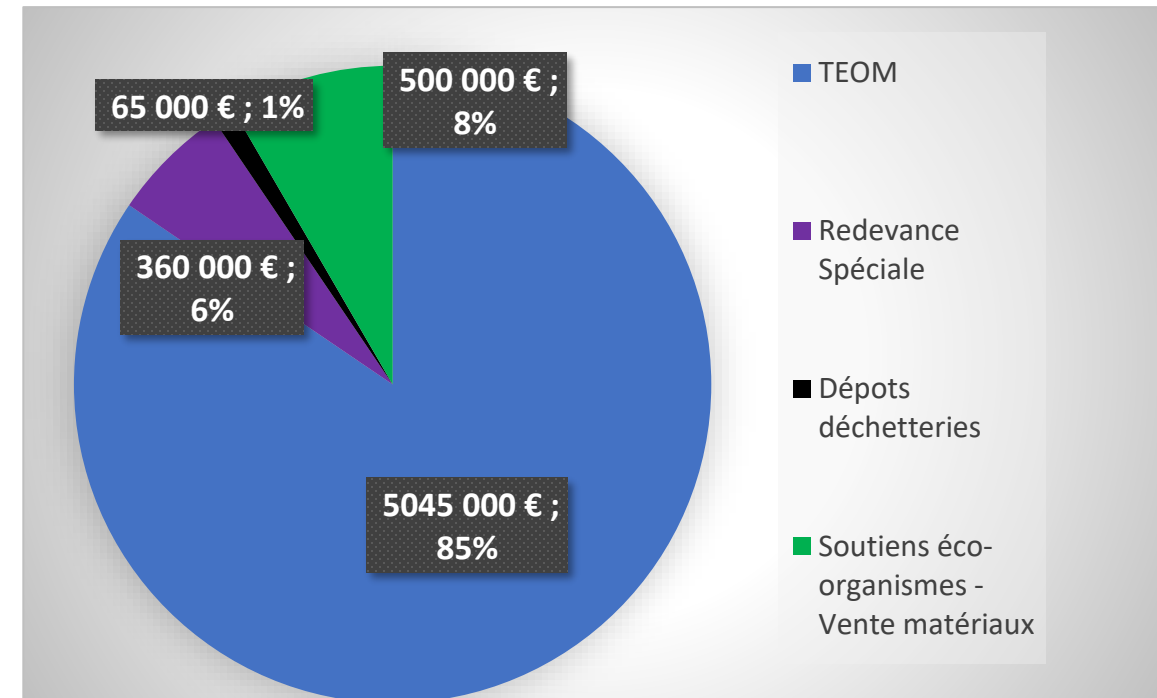
**Tendance avérée sur la baisse des tonnages
Résultats satisfaisants à pérenniser**



Le financement du service

■ RECETTES

- TEOM: taux à 10,9% - Stable depuis 2008
- Redevance spéciale : Facturation des professionnels et des administrations depuis 2011
- Dépôt des professionnels en déchetterie: Facturation au volume et au poids selon la nature des déchets depuis 2013
- Soutien éco-organismes – Ventes des matériaux
- Recettes diverses: ventes composteurs, caissettes de tri, subvention,...



La redevance spéciale - 2022

Le montant de la redevance spéciale :

- Varie selon 5 catégories
- Est forfaitaire et/ou au réel
- Est basée sur la production d'OM et de collecte sélective (CS)
- Est basée sur du déclaratif
- Est facturée tous les ans en octobre
- Intègre le montant de la TEOM
- A un prix au litre et au kilo

Catégories	Production de déchets	Calcul de la RS
Micro producteurs	< 100 litres/sem	Exonéré
Petits producteurs <i>480 établissements</i>	Entre 101 et 660 litres / sem	Forfait annuel : 110 euros
Gros producteurs A <i>165 établissements</i>	> 661 litres /sem OM < 10 000 litres / sem CS	OM: réel CS: forfait annuel
Gros producteurs B <i>4 établissements</i>	> 661 litres /sem OM > 10 000 litres / sem CS	OM: réel CS: forfait annuel
Collectivités – communes EPCI <i>14 entités</i>	NC	OM: par nb d'ETP*5 litres*nb de sem CS: forfait

La redevance spéciale - 2022

Le montant de la redevance spéciale :

- Tarifs votés pour 2022 :
 - Forfait : 110 € TTC (85 pour les OM et 25 pour les CS)
 - OM : 0,038 € TTC/litre (équivalent au 0.32 € TTC/ kg)
 - CS > 10 000 litres / sem : 4 000 € TTC
 - CS < 10 000 litres / sem: 100 € TTC

Le forfait de CS pour les gros producteurs ne concerne que 4 établissements sur notre territoire :

- 2 centres de vacances, dont le club Meb
- Mac Do
- Hôpital

C'est la 1ere année, où un tel dispositif a été calculé pour intégrer le cout des emballages et inciter les professionnels à réduire leurs déchets et plus seulement à trier !!

**Les tarifs ont été
calculés
par rapport aux
couts du service
issu de la matrice**

Dépôts en déchetterie- 2022

Selon les sites, avec ou sans pont bascule, les prix sont proposés au volume ou au poids.

- Les tarifs fixés intègrent les couts de transport et de traitement par flux,
- Les tarifs fixés n'intègrent pas le gardiennage des déchetteries ni les frais annexes.
- Chaque professionnel a un badge d'accès qui génère la facturation via un logiciel,
- Facturation trimestrielle sur la base de l'exportation du logiciel de facturation

Nature des déchets déposés	Prix (€TTC/m3)	Prix (€TTC/tonne)
Encombrants	60 €	200 €
Bois	17 €	116 €
Déchets verts	19 €	130 €
Inertes	50 €	22 €
Goudron d'étanchéité	430 €	840 €
Placoplatre	145 €	462 €
Déchets dangereux (hors batterie et huile de vidange)	825€ (0,85€TTC/l)	550 €
Métaux	Gratuit	
Carton / Emballages / Papier / Verre		
Déchets équipement électriques et électroniques (DEEE)		
Ficelles ADIVALOR (agriculteurs)		
Films plastiques souples		
Lampes - néons		
Piles - batteries		
Polystyrène		
Huile de vidange des particuliers		
Literie des professionnels		
Mobilier des particuliers déposé par les professionnels dans le cadre d'achat en magasin ou de prestation chez l'habitant		
Mobilier des professionnels	refusé	refusé
Eléments spéciaux à l'unité		
Rouleau de Knapsac		4,00 €
Snow / Ski		0,80 €
Rédition d'une carte déchèterie supplémentaire		5,00 €

Comment définir les contributions financières des acteurs économiques en cohérence avec les services proposés par la collectivité en matière de prévention et de gestion des déchets ?

FACTURATION DES PRO EN DECHETTERIES



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

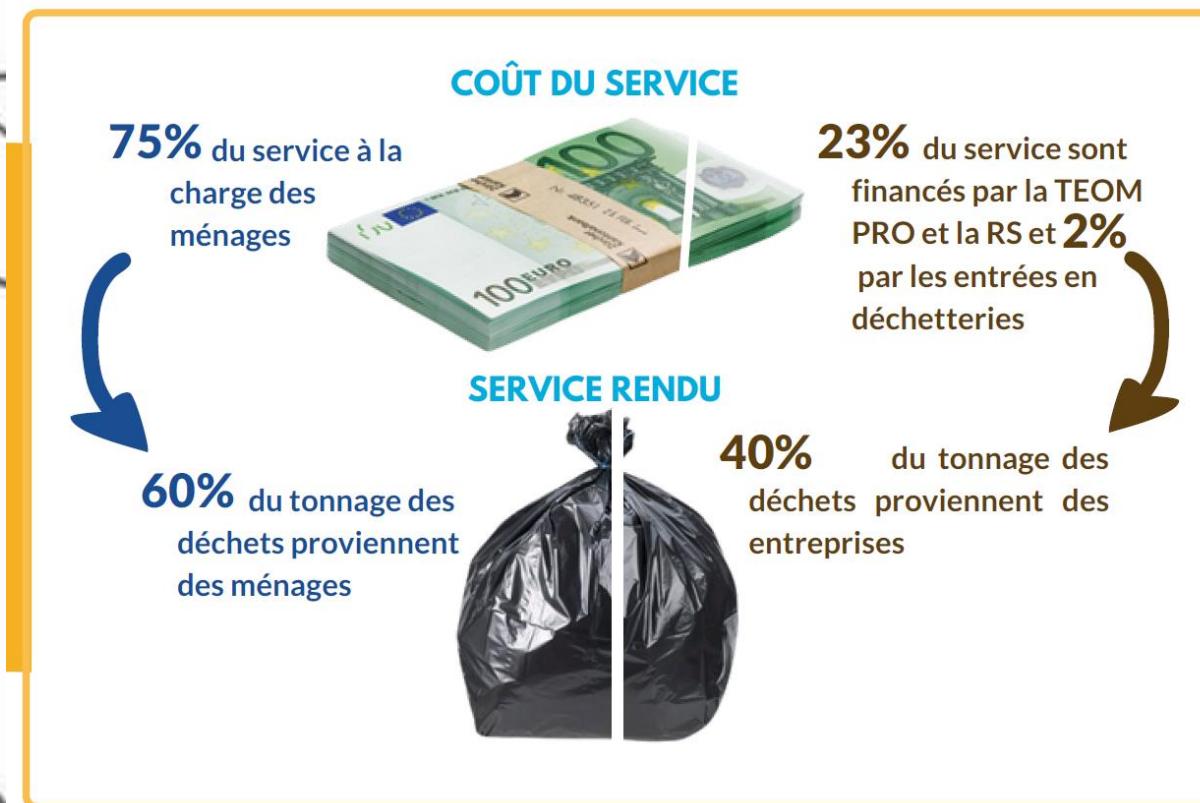
Contexte

- Fusion de 7 intercommunalités en janvier 2017 (loi Notre)
- Seule la déchetterie de Ribiers facturait les professionnels.
- Vocation de la CCSB : traiter les déchets des ménages. Les élus ont souhaité garder un service de proximité et conserver l'accès aux déchetteries pour les professionnels. (Grand territoire et faible densité)



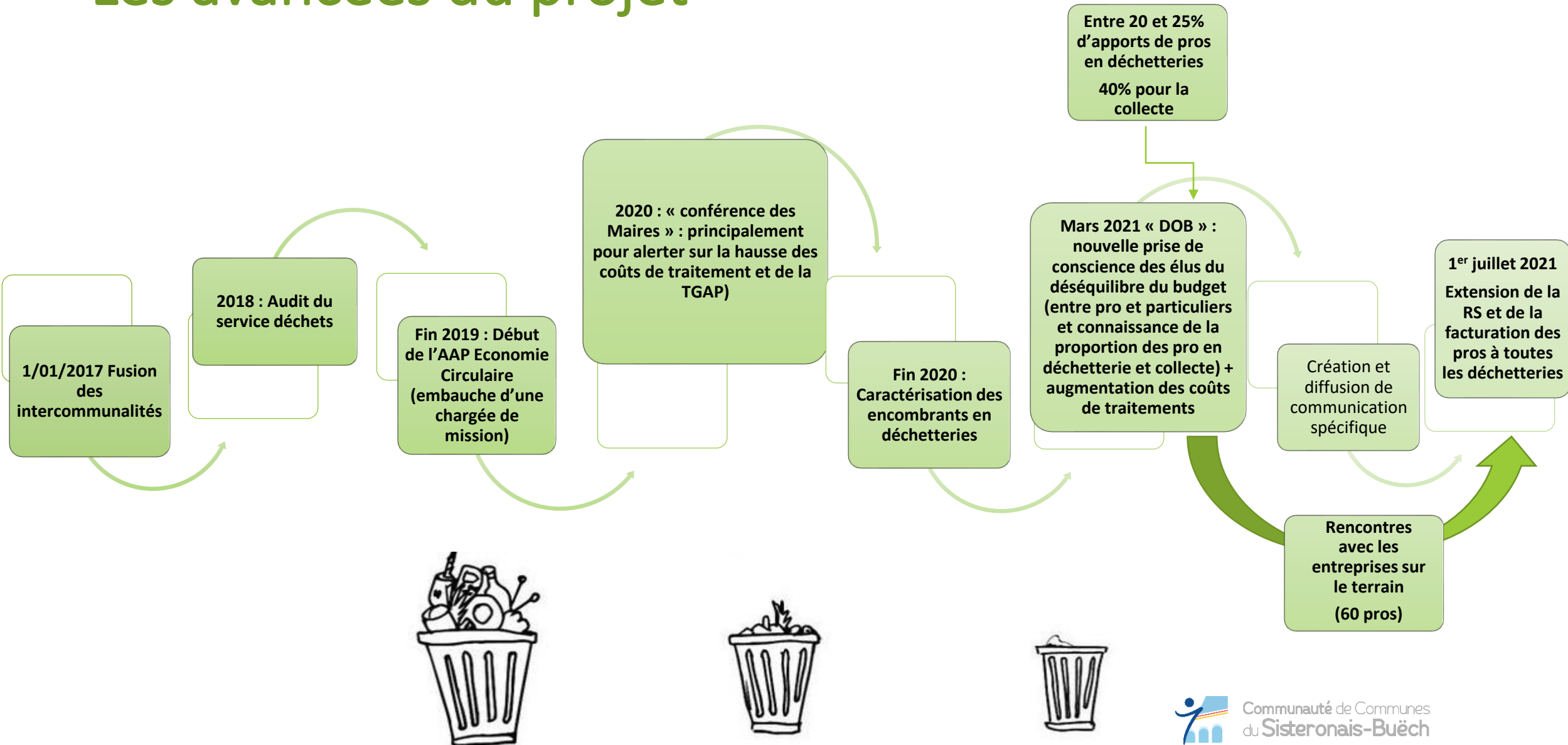
Objectifs

- Proximité
- Rééquilibrage des coûts de services entre les professionnels et les particuliers
- Optimiser le service déchets et notamment les services de collecte et des déchetteries
- Prévention : réduction et tri (un meilleur tri = moins d'enfouissement)
- Prise de conscience = responsabilité élargie du producteur + que les professionnels développent leurs propres filières





Les avancées du projet



Mise en place et choix des entreprises

- La mise en place s'est faite un peu en urgence afin de rééquilibrer les coûts du service entre pro et particuliers
- Fichier de base : tableaux des entrants en déchetteries (pas toujours bien rempli, besoin de recouper des infos, travail d'optimisation des tableurs) et études de terrain
- Rencontre des entreprises pour explications en « direct »
- Réunions d'informations dédiées
- Sont concernés tous les producteurs de DAE, dès le 1^{er} déchet déposé
- Facturation au M³ « à l'œil » (souvent sous-évalué par le gardien pour éviter les problèmes avec les pro)
- Tarifs différents pour les pro « hors territoire » CCSB (= pas de participation via TEOM)

Les Tarifs

- Sont calculés en fonction des coûts pour la collectivité (traitement + fonctionnement en régie)
- Depuis 2021, la CCSB est engagé avec un AMO pour l'accompagner dans la mise en place du contrôle d'accès et l'aide à la mise en place d'une nouvelle base tarifaire en partant de la matrice des coûts 2020 (la grille tarifaire évoluera ensuite en fonction des coûts de la CCSB – matrice)

A partir du 1er juillet 2021 Facturation des déchets déposés par les professionnels :

Types de déchets	Entreprises du territoire	Entreprises hors territoire	Limitation des quantités déposées en déchetteries de Lazer, Serres, Rosans, Orpierre, Clamensane et Barret Sur Méouge
Déchets Vert	15€/m ³	25€/m ³	2m ³ maximum par jour
Déchets Bois	26€/m ³	36€/m ³	
DDS/Déchets Dangereux Spéciaux (dont emballages vides souillés)	1,70€/litre	2,70€/litre	60 litres maximum par jour
Encombrants	50 €/m ³	60 €/m ³	2m ³ maximum par jour
Inertes (gravats propres)	20€/m ³	30€/m ³	
Plâtre (accepté uniquement en déchetteries de Ribiers et Lazer)	50€/m ³	60€/m ³	

Les quantités de déchets des professionnels supérieures à **2m³ et 60 litres par jour** sont **acceptées uniquement sur la déchetterie de Ribiers**.

Merci de vous présenter à l'accueil avant tout dépôt et d'aller récupérer le bon de dépôt avant de partir (aucun duplicata ne sera fourni).

L'agent procède à une estimation visuelle du volume des apports.
Seule l'estimation de l'agent fait foi.
Il est habilité à accepter ou refuser les déchets en fonction des apports.

Retrouvez toutes les informations sur le site : www.sisteronais-buech.fr
environnement@sisteronais-buech.fr
04 92 66 25 49

Grille tarifaire incitative ? Meilleur tri ?

- Oui ! Car la majorité des déchets recyclables ne sont pas payants
- Les encombrants sont les déchets facturés le plus cher pour inciter au tri
- Constat d'une baisse des encombrants entre le dernier semestre 2020 et le dernier semestre 2021
- Volonté de développer et de favoriser le tri des déchets en amont
- Constat d'une hausse des quantités :
 - Ecomobilier
 - Plâtre (utilisé quasiment que par le pro)
 - Papier

- Problèmes et réflexions :

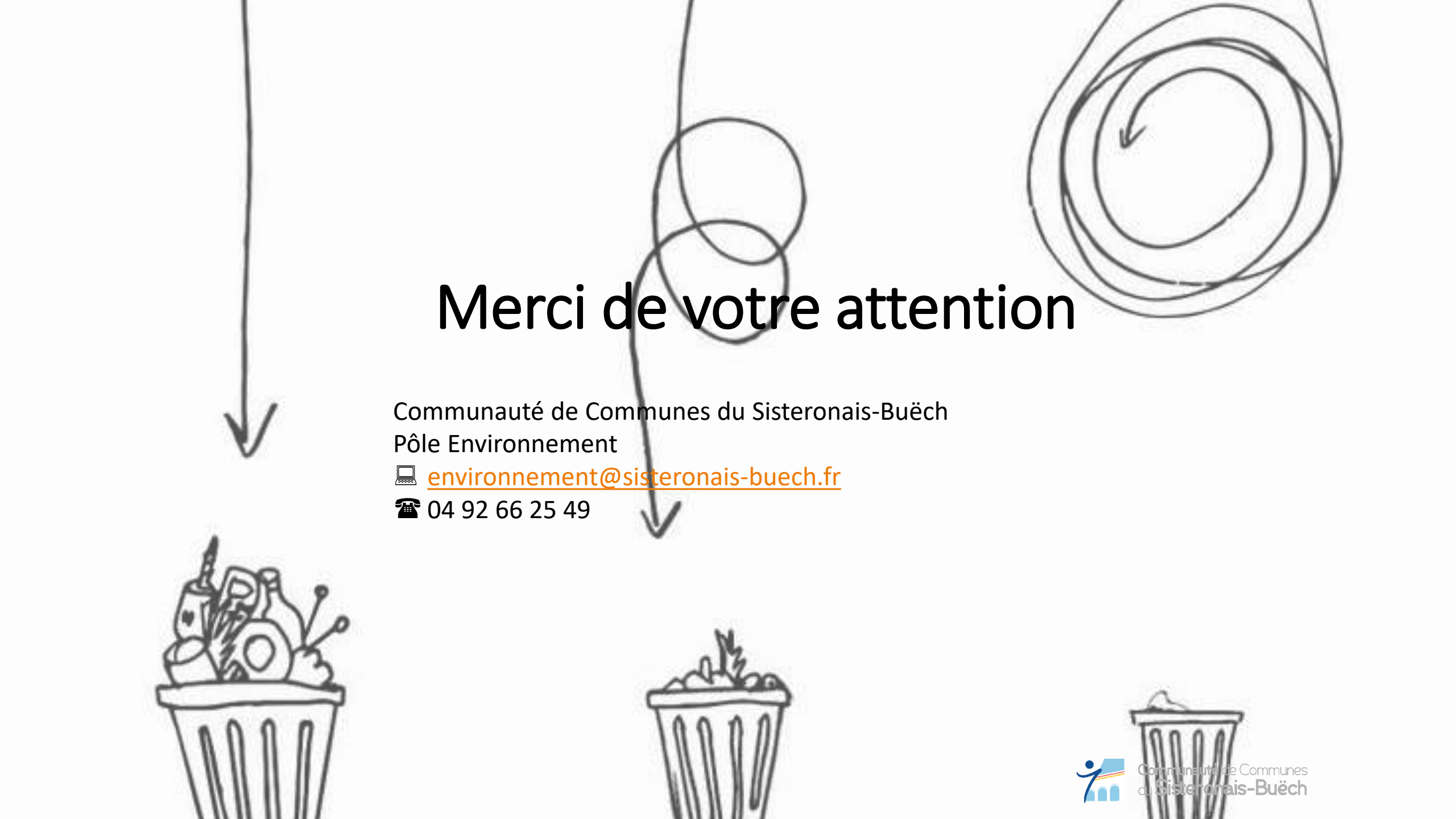
- Gestion des fraudes (véhicules non logotypés, faux-particuliers, modalités de contrôle (badges?))
- Réflexion spécifique sur l'accueil des Ressourceries et des personnes travaillant avec des tickets CESU
- Eviter le dépôt sauvage

-> D'où un travail engagé avec nos élus et un bureau d'études sur le contrôle d'accès

-> Nous en sommes au début : tout est encore en cours de création et à optimiser

Depuis la mise en place : + 140 entreprises facturées et + 20 000€ recettes





Merci de votre attention

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
Pôle Environnement

 environnement@sisteronais-buech.fr

 04 92 66 25 49

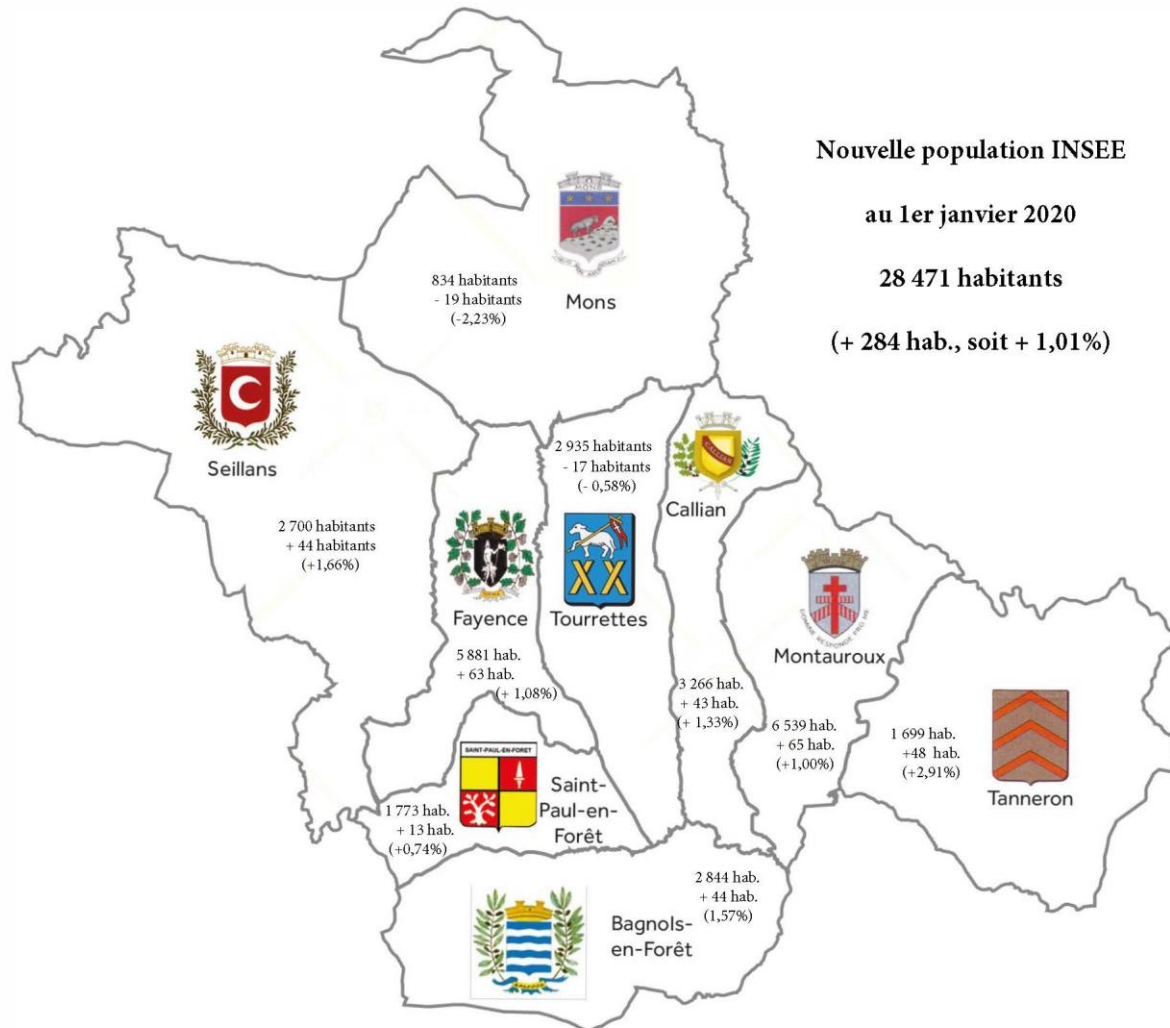


Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

CONTRIBUTIONS EN DECHETTERIE



Présentation



- 9 communes / 28 471 habitants
- Mixte à dominante rurale
- Compétence collecte et traitement
- Collecte des déchets principalement en régie / gestion des hauts de quai e régie
- Budget annexe depuis 2015, financé par la TEOM
- 3 déchetteries sur le territoire :
 - Tourrettes (la principale)
 - Bagnols-en-Forêt
 - Montauroux (déchetterie automatique)

Objectifs de la mise en place des contributions en déchetteries

- Réduire les quantités entrantes sur les déchetteries :
362 kg/hab contre 217kg/hab en moyenne sur une collectivité mixte à dominante rurale
- Réduire les coûts :
42€ HT/hab aidés contre 24€ HT/hab en moyenne sur une collectivité mixte à dominante rurale
- Faire payer aux professionnels le service et ne plus le faire supporter aux ménages

Historique / Principales étapes

Avant 2018 :

- Pont bascule unique entrée / sortie sans barrières
- Contrôle d'accès par badge uniquement pour les professionnels
- Tarif unique quelque soit le déchet de 60€/T avec une franchise de 500kg/mois

En 2018, réhabilitation de la déchetterie de Tournettes :

- Mise en place d'un pont bascule en entrée et en sortie avec barrières
- Mise en place d'un contrôle d'accès avec grille tarifaire et distribution de badge d'accès pour l'ensemble des usagers

2019 :

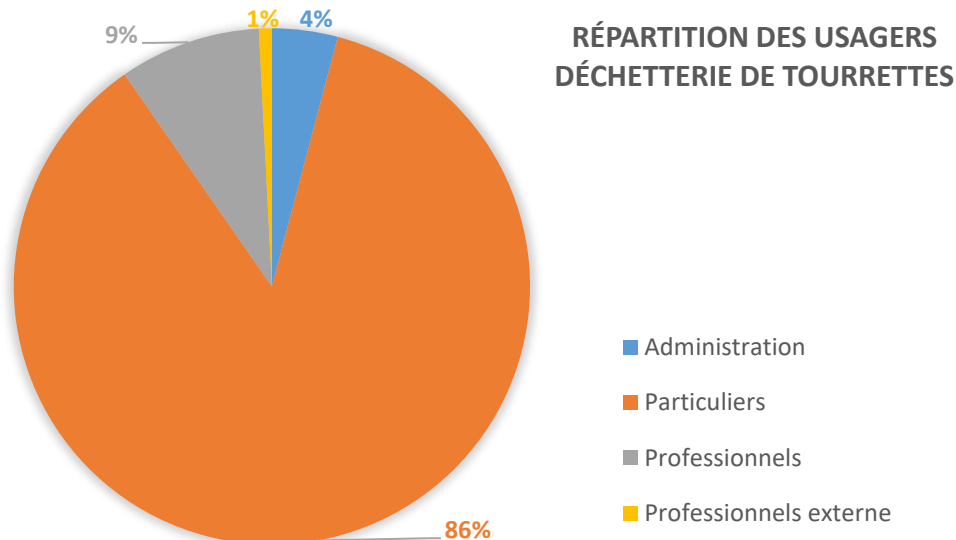
- Première facturation des usagers
- Mise en place d'un pont bascule avec le même mode de gestion sur la déchetterie de Bagnols / harmonisation des règlements

Mise en place des contributions

Badges de différentes couleurs suivants les usagers :

- Bleu : particuliers
- Vert : professionnels
- Bordeaux : professionnels hors Pays de Fayence
- Jaune : administration

Permet aux agents de voir facilement si l'utilisateur utilise le bon badge



3 types d'apports possible à choisir au niveau de la borne d'entrée (flux majoritaire)

- Végétaux
- Gravats (uniquement les particuliers)
- Autres apports

Mise en place des contributions

	Végétaux	Gravats	Autres apports
Particuliers	2 tonnes gratuites Au-delà : 40€/T	2 tonnes gratuites Au-delà : 50€/T	1 tonne gratuite Au-delà : 60€/T
Administration	-	-	-
Professionnels	40€/T	Non acceptés	45€/T
Professionnels hors CCPF	50€/T	Non acceptés	55€/T

Détermination des contributions

La mise en place de la contribution actuelle part d'un constat issu de la matrice : nos coûts sont très élevés, de même pour nos quantités entrantes.

La détermination des coûts a été faite grâce à un tableau annexe à la matrice permettant de la remplir.

Tarifs en deçà des coûts réels car il fallait prendre en compte l'ancien tarif et la franchise et ne pas trop augmenter le coût de la déchetterie afin d'éviter une éventuelle hausse des dépôts sauvages

Une grille tarifaire incitative ?

OUI

=

moins d'apports en déchetterie
moins d'apports extérieurs (Alpes Maritimes)

MAIS

PAS SUFFISAMMENT

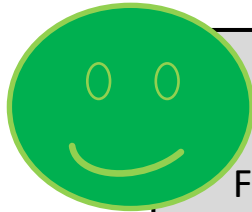
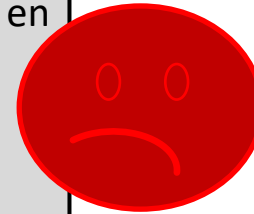
=

Encore trop d'apports de professionnels : 20% des tonnages de végétaux entrants sont issus des professionnels (soit environ 1 000 tonnes sur les 5 000)

➡ Hausse prévue du tarif avec une réflexion sur un accompagnement au changement des pratiques

Effet de la mise en place de la contribution

- Professionnels utilisent des badges de particuliers afin de ne pas payer les apports en déchetterie
- Gros travail à faire pour obliger certains professionnels à prendre une carte
- Certaine agressivité de quelques professionnels lorsque les agents leurs rappellent qu'ils doivent utiliser un badge professionnel



Forte diminution des tonnages apportés en déchetterie (1 500 tonnes) et notamment les apports de végétaux

- Recettes en hausse permettant de réduire un peu le coût global de fonctionnement de la déchetterie

Si c'était à refaire ?

- Plus grande anticipation sur la gestion du logiciel de facturation et sa compatibilité avec le logiciel de pesée
- Distribution de l'ensemble des badges serait faite différemment

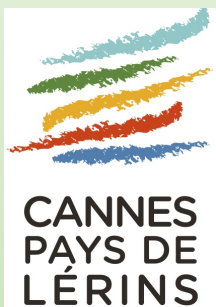
ATELIER THÉMATIQUE

ACCUEIL DES PROFESSIONNELS DANS LES DÉCHÈTERIES DU SMED

10 mars 2022

Présentation du SMED

- ⇒ Syndicat de traitement de déchets dans le département des Alpes Maritimes
- ⇒ Population: 175 600 habitants
- ⇒ Territoire : 57 communes



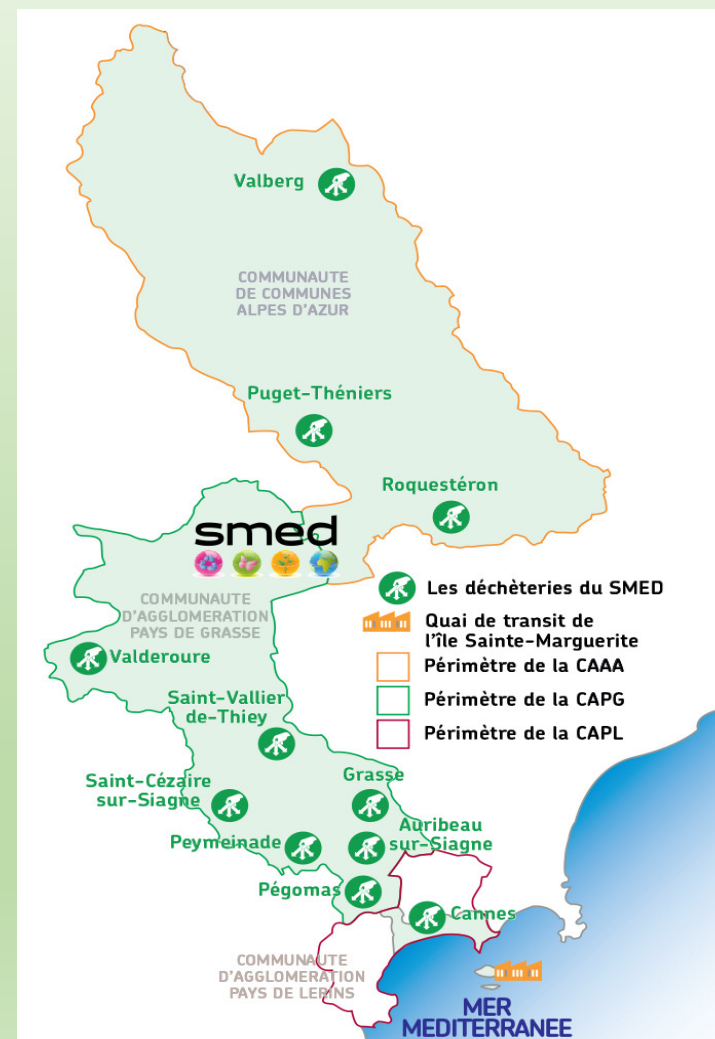
1 commune urbaine de 74 000 habitants



22 communes pour 92 000 habitants:
zones rurales, semi-rurales et urbaines



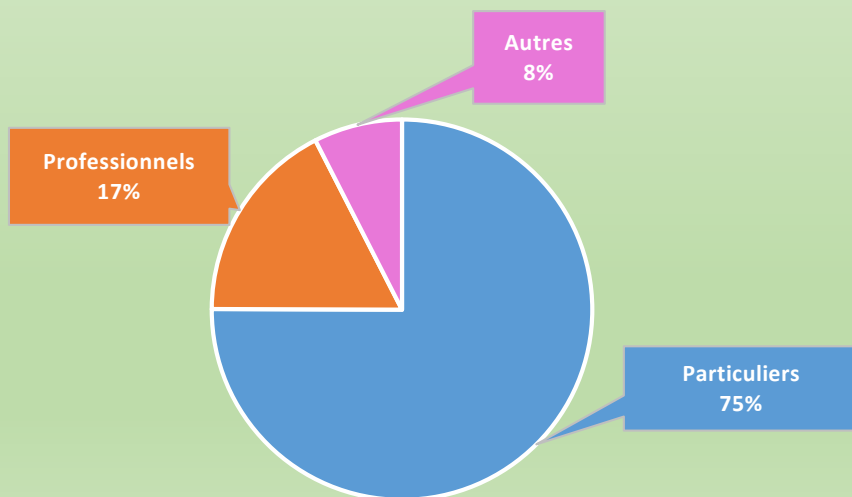
34 communes pour 9600 habitants:
zones rurales et haute Montagne



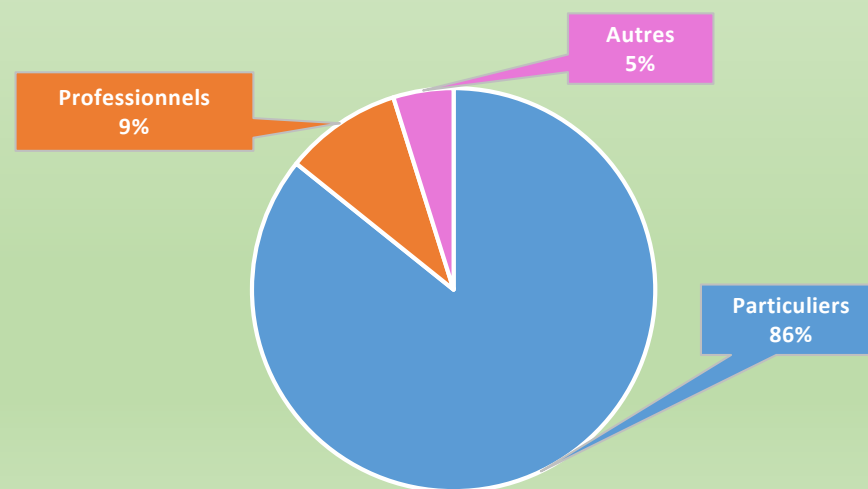
Les déchèteries du SMED

⇒ Le SMED gère 11 déchèteries et accueille des usagers particuliers et professionnels à des conditions différentes

Répartition des tonnages gérés en déchèterie en
2021 : 47 000 tonnes



Répartition des passages en déchèterie en 2021:
306 000 passages





Mise en place de la tarification des usagers professionnels

Un accès payant pour les professionnels

- ⇒ Historiquement 2 territoires: SIVADES ET SMED avec un accueil différencié des usagers
- ⇒ Aucune exonération d'entreprise

Détermination des tarifs

- ⇒ Initialement en fonction des coûts
 - ⇒ mais l'augmentation des coûts de traitement n'a pas été répercuté sur les tarifs
- ⇒ Validation des tarifs en comité syndical

Modalités d'accueil en déchèterie

- ⇒ Service financé par les contributions des membres
- ⇒ Particuliers : gratuité des dépôts jusqu'à 1,5 tonnes
- ⇒ Carence d'offre de déchèteries professionnelles

	(Communes du territoire*) Gratuit jusqu'à 1,5 tonne/an	(Communes hors territoire*) Payant
— ENCOMBRANTS	150€/tonne	160€/tonne
— VEGETAUX	70€/tonne	80€/tonne
— BOIS	50€/tonne	60€/tonne
— GRAVATS PROPRES	25€/tonne	35€/tonne
— GRAVATS SALES & VERRE PLAT	75€/tonne	85€/tonne
— CARTONS	35€/tonne	45€/tonne
— AUTRES DECHETS (ferraille, pneu (4/an), bouteilles de gaz (1/an), déchets électriques et électroniques, mobilier, ampoules, néons, batteries, piles, huiles (friture, vidange), déchets dangereux ménagers (60kg/an)).	GRATUIT	15€/tonne
	Tarifs HT	Tarifs HT

Accès pour les professionnels

- ⇒ Paiement des dépôts dès le 1^{er} Kilo
- ⇒ Mise en place du prépaiement en 2018
- ⇒ Véhicule de moins de 3,5 tonnes

La grille tarifaire valorise les efforts de tris des professionnels en fonction du coût de traitement des flux

Les limites du SMED à l'accueil des professionnels

- ⇒ Sites inadaptés
- ⇒ Contrainte de l'espace amplifié avec la mise en place des futures REP
- ⇒ Typologies des flux (DDM, gravats propres et sales, végétaux...)
- ⇒ Volumes inadaptés
- ⇒ Difficultés de contrôle des utilisations frauduleuses des cartes des particuliers
- ⇒ Horaires
- ⇒ Modalités de déchargement
- ⇒ Coactivité (particuliers et professionnels) -> problèmes de sécurité

Perspectives à l'accueil des professionnels

⇒ Mettre en place des contrôles d'accès plus importants sur les sites

⇒ Augmenter les tarifs des professionnels

⇒ Décorrélérer les tarifs professionnels des tarifs des particuliers

Freins à la mise en place de ces mesures

⇒ Frein structurel: l'augmentation des tarifs doit se décider à l'échelle du réseau CAP AZUR

⇒ Frein politique: les professionnels sont également des administrés et il y a une volonté de protéger voire d'aider le tissu économique local

⇒ La carence d'offre de déchèteries professionnelles

Conclusion

- ⇒ Suite au confinement du printemps 2020 et à la fermeture des déchèteries publiques, les professionnels ont été réorientés vers les déchèteries professionnelles restées ouvertes
- ⇒ Réelle attractivité des déchèteries professionnelles pour les professionnels dès lors que l'offre existe
- ⇒ Tendre vers une séparation des flux issus des activités économiques du service public de gestion des déchets

smed



syndicat mixte d'élimination des déchets

ensemble, pour la planète,
on peut faire encore mieux !



11h40 <12h00 SEQUENCE 4 - LES FAITS MARQUANTS 2019/2020 CONCERNANT LE RÉFÉRENTIEL DES COÛTS EN RÉGION

Séquence 4 : Les faits marquants 2019/2020 concernant le référentiel des coûts en région



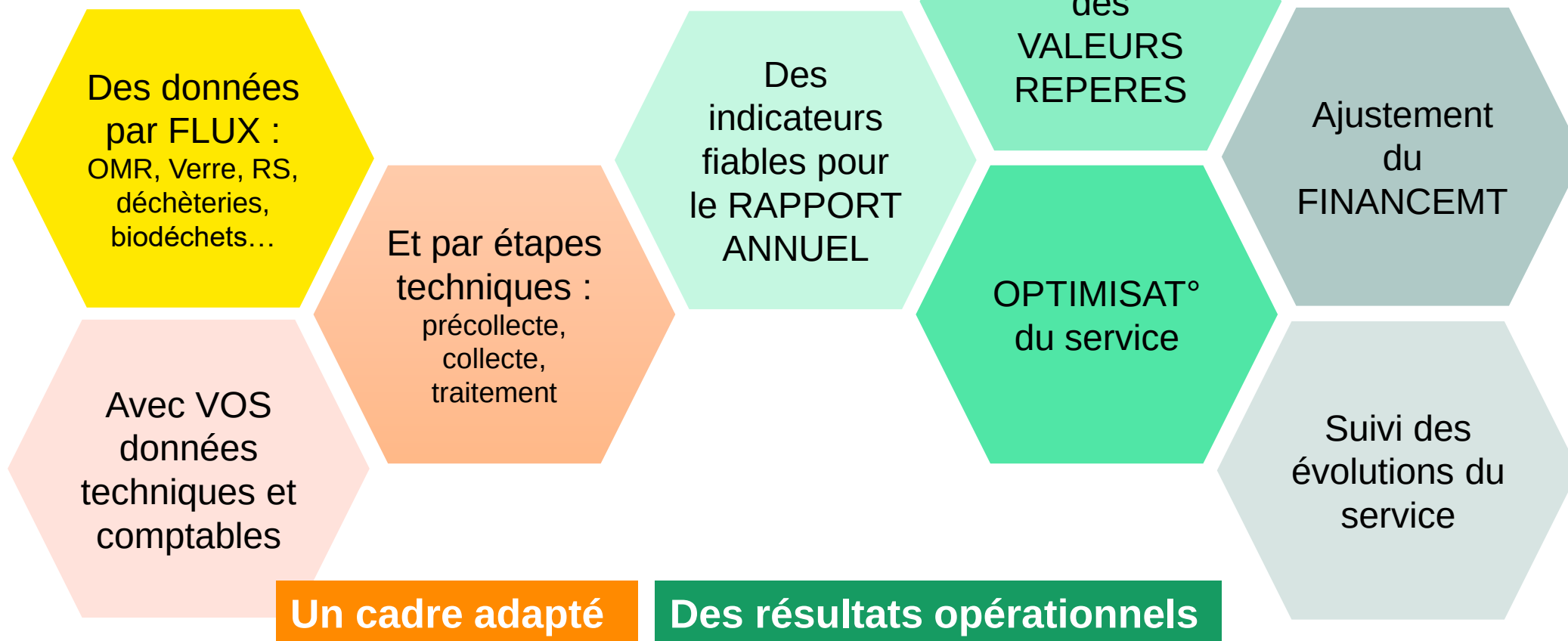
Un outil de suivi pour les collectivités : La matrice des coûts

- Méthode co-construite par et pour les collectivités
- Cadre de référence commun qui garantit la fiabilité et la comparabilité
 - Des règles communes de remplissage
 - Un soutien au remplissage
 - Une validation sous SINOE
 - Des valeurs de références pour se situer

) MATRICE DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ - EXPORT (									
EN EUROS ET EUROS/HABITANT									
Année 2010			Flux de déchets					Total	Total en €/hab.
Montant en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels		
CHARGES	Fonctionnelles	Charge de structure	162 132	7 898	55 723	102 279	5 008	333 039	7,9
		Communication	1 415	1 415	2 830	1 415	1 415	8 491	0,2
		Total fonctionnelles	163 547	9 313	58 553	103 694	6 423	341 530	8,1
	Techniques	Prévention	13 548		6 202	6 165	792	26 707	0,6
		Précollecte	11 529	9 615	53 260			74 404	1,8
		Collecte	986 141	86 392	429 036	805 729	53 429	2 360 727	56,2
		Transfert/transport	184 893		34 722	74 123	6 841	300 580	7,1
		Traitement déchets non dangereux			171 104	307 353		478 457	11,4
		Enlèvement et traitement déchets dangereux				64 015		64 015	1,5
		Autres charges							
	Total charges techniques		1 196 111				61 063	3 304 890	78,7
	Total charges						67 485	3 646 420	86,8
PRODUITS	Industriels	REG Incinération - Énergie						804 097	19,1
		Ventes de produits et d'énergie					1 415	116 162	2,8
		Prestation à des tiers							
		Autres produits					1 849	68 107	1,6
	Total produits industriels				85 971	23 642	3 264	184 269	4,4
	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	5 472	7 804	400 313	12 325		425 914	10,1
	Aides	Reprises subventions d'investissement		2 354	11 770	43 955		58 079	1,4
		Suventions de fonctionnement							
		Aides à l'emploi							
	Total aides			2 354	11 770	43 955		58 079	1,4
	Total produits		42 848	49 775	492 454	79 922	3 264	668 262	15,9
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		98 733	5 108	24 954	66 379	2 563	197 737	4,7
	Contribution des usagers								
	TEOM		2 379 516	63 676	220 363	1 516 580	72 504	4 252 640	101,3
	REOM								
	Redevance spéciale & facturation usagers		46 855			6 339		53 194	1,3
	Contributions des collectivités adhérentes								
Total contributions		2 426 371	63 676	220 363	1 522 919	72 504	4 305 834	102,5	

Objectif : 100%
de matrices 2019

Les atouts de la matrice des coûts



Les résultats des matrices 2020 de la région – principaux indicateurs



Présentation des résultats dans le cadre de l'accord-cadre

- Prestation réalisée par Inddigo et le cabinet Isabelle LEDUC
- Marché allant jusqu'en **mai 2023**
- Prestations **gratuites** offertes aux collectivités autour du **remplissage des matrices** et de la **connaissance des coûts** du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés



En quelques chiffres

81% des collectivités ont rempli leurs matrices 2020

36 dont 5 syndicats de traitement + 12 en cours = 48

54 en 2019 (soit 91% des collectivités)

58% de la population couverte par une matrice validée sur la région

**Un peu en retrait : Alpes de Haute-Provence, Bouches du Rhône et Var
85% en 2019**

Possibilités de se faire accompagner dans le cadre de l'AC PACA

- Appui au remplissage des matrices (individuel ou en collectif)
- Restitution des coûts avec les élus

Quel impact global de la crise sanitaire sur le coût aidé ?

Résultats régionaux 2020

- **Cout aidé** tous flux en région
= **173 €HT/hab**
- Soit 185 €TTC/hab
- 50% des collectivités se situent
entre **126 et 195 €HT/hab**

Le coût aidé de la région est près du double de la moyenne nationale. Les services proposés, les quantités collectées et les coûts des étapes techniques expliquent cet écart.

- **Cout aidé** tous flux national
= **98 €HT/hab**
- 50% des collectivités se situent
entre **75 et 105 €HT/hab**



Résultats régionaux 2020

Evolution des coûts entre 2018 et 2020 (sur un échantillon constant de 20 collectivités – 3,3 millions d'habitants)

2018



2019



2020

- Coût aidé =

172 €HT/hab

- 613 kg/hab.an de DMA

- Coût aidé =

178 €HT/hab

- 647 kg/hab.an de DMA

- Coût aidé =

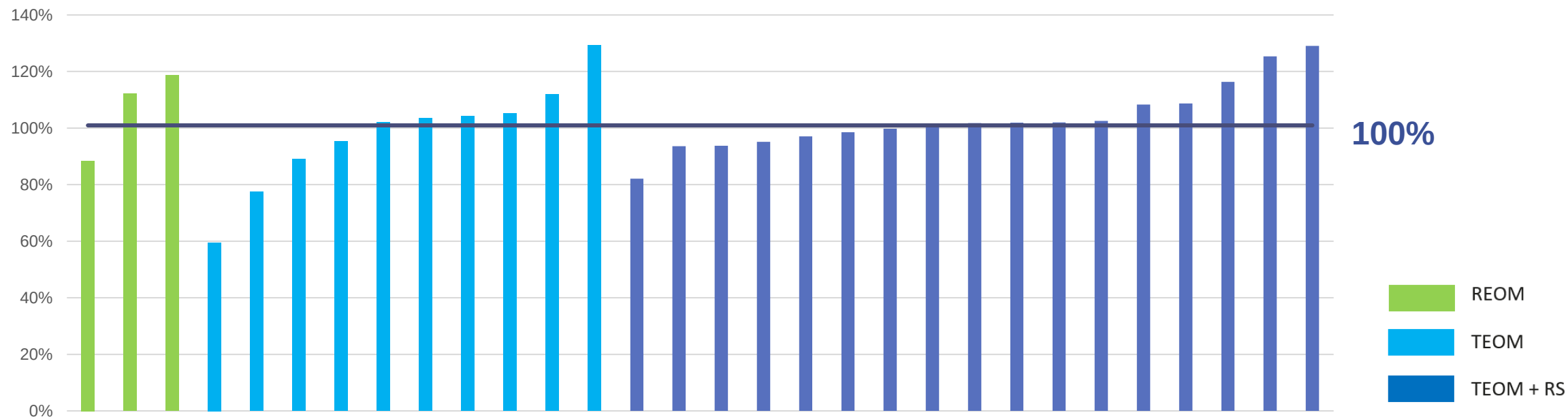
173 €HT/hab

- 620 kg/hab.an de DMA

Sur la région, le coût aidé a augmenté de 1 €HT/hab. sur 2 ans et les quantités de DMA collectées (+ 7 kg, soit + 1 %)

Entre 2019 et 2020, l'impact crise sanitaire est révélateur

Résultats régionaux 2019



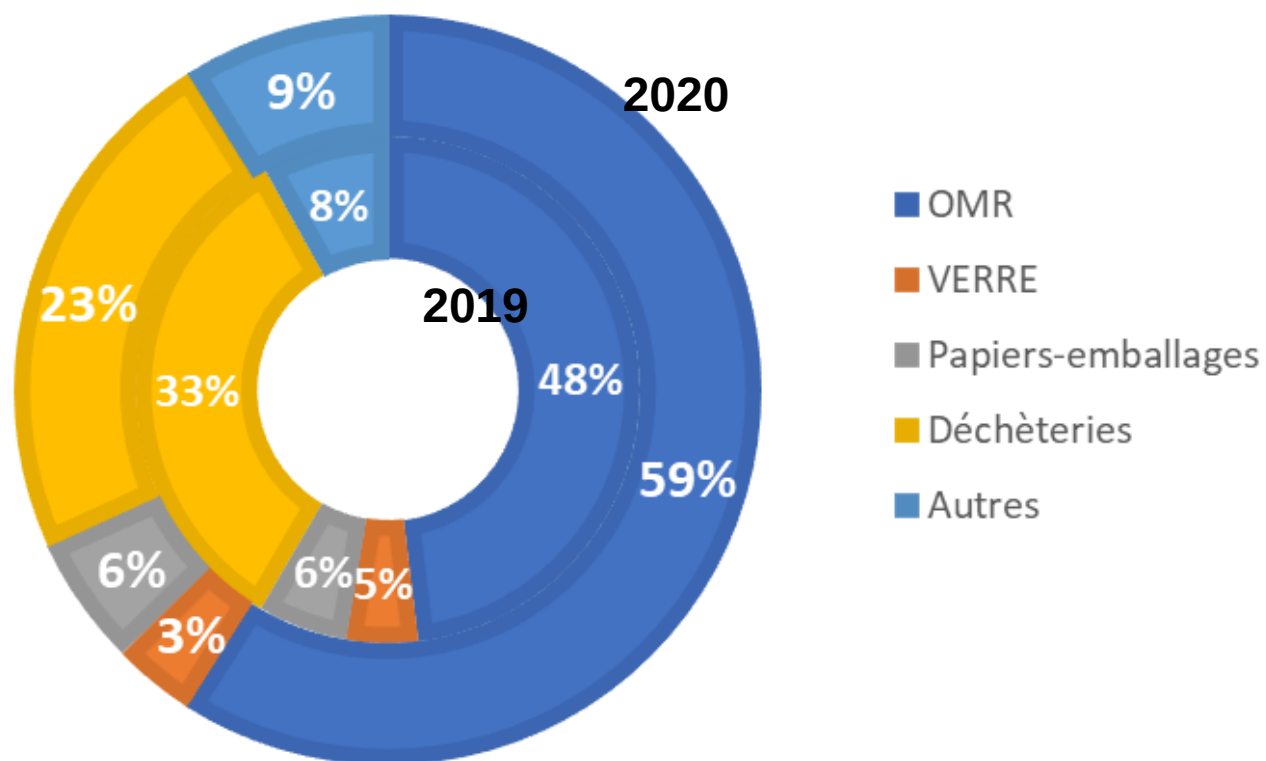
Le niveau de financement est le rapport entre le financement (TEOM avec ou sans redevance spéciale, redevance ou contributions des adhérents pour les syndicats) sur le coût aidé €TTC du service

Sur la région, **le financement couvre en moyenne 101 % du coût aidé en €TTC du service de gestion des déchets.**
Il représente 191 € par habitant. Pas de changement par rapport à 2019.

**Le flux OMR est
prédominant en termes
de quantités. En %, que
représente le coût aidé
de gestion des OMR sur
le coût total ?**

Répartition des flux entre 2019 et 2020

RÉPARTITION DES FLUX ENTRE 2019 ET 2020



- OMR : 325 à **367** kg/hab.an
- Verre : 31 à **23** kg
- Papiers-emball : 39 à **34** kg
- Déchèteries : 226 à **148** kg
- Autres : 55 à **49**

Résultats régionaux 2020

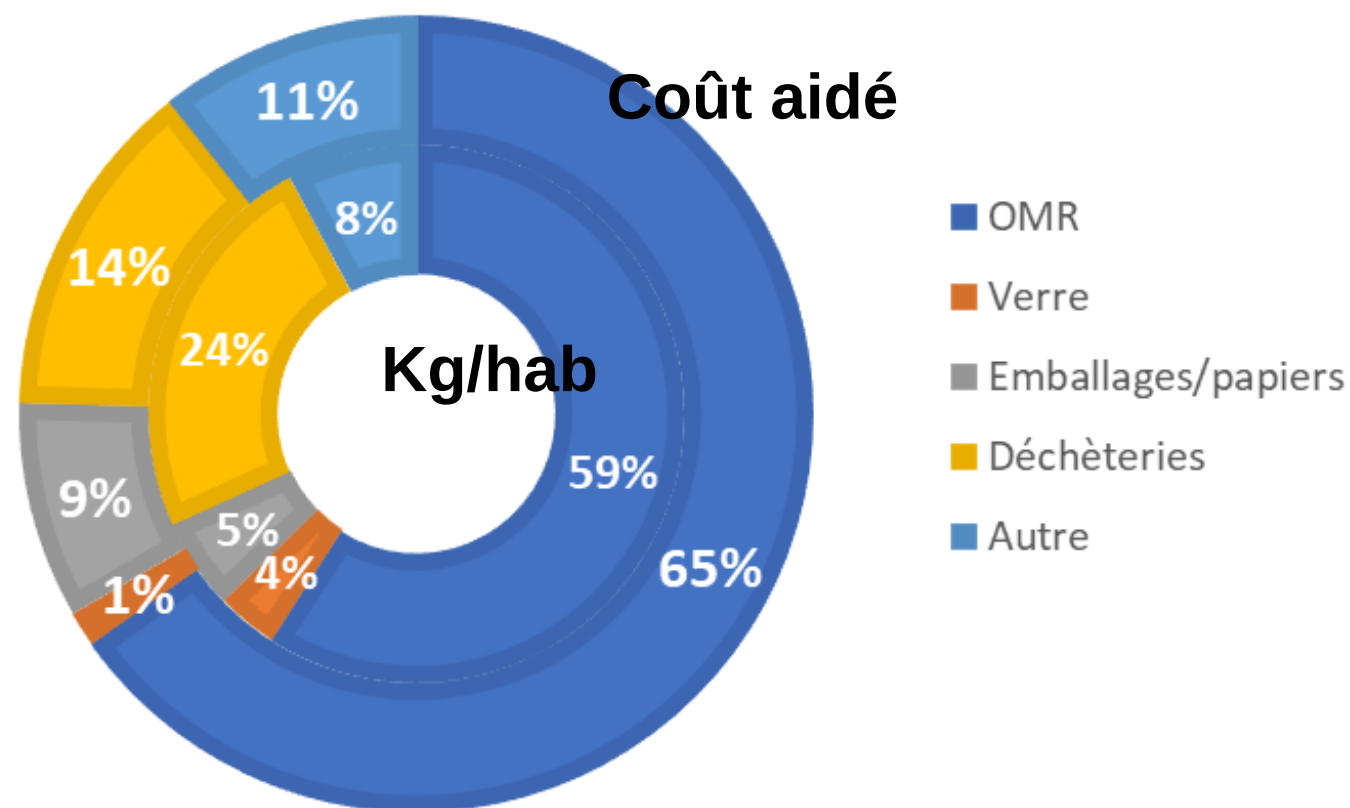
En région, les OMR représentent 65 % du coût aidé total : c'est le flux le plus cher !
Pour 59% des tonnages collectés

La collecte sélective (verre, emballages et papiers) ne représente que 10% du coût total.

Le coût des déchèteries n'a représenté que 14 % du coût du service mais les tonnages ont tendance à augmenter ainsi que le coût.

Priorité à orienter les justes flux vers la bonne filière !

% DES QUANTITÉS ET DU COUT AIDÉ (2020)

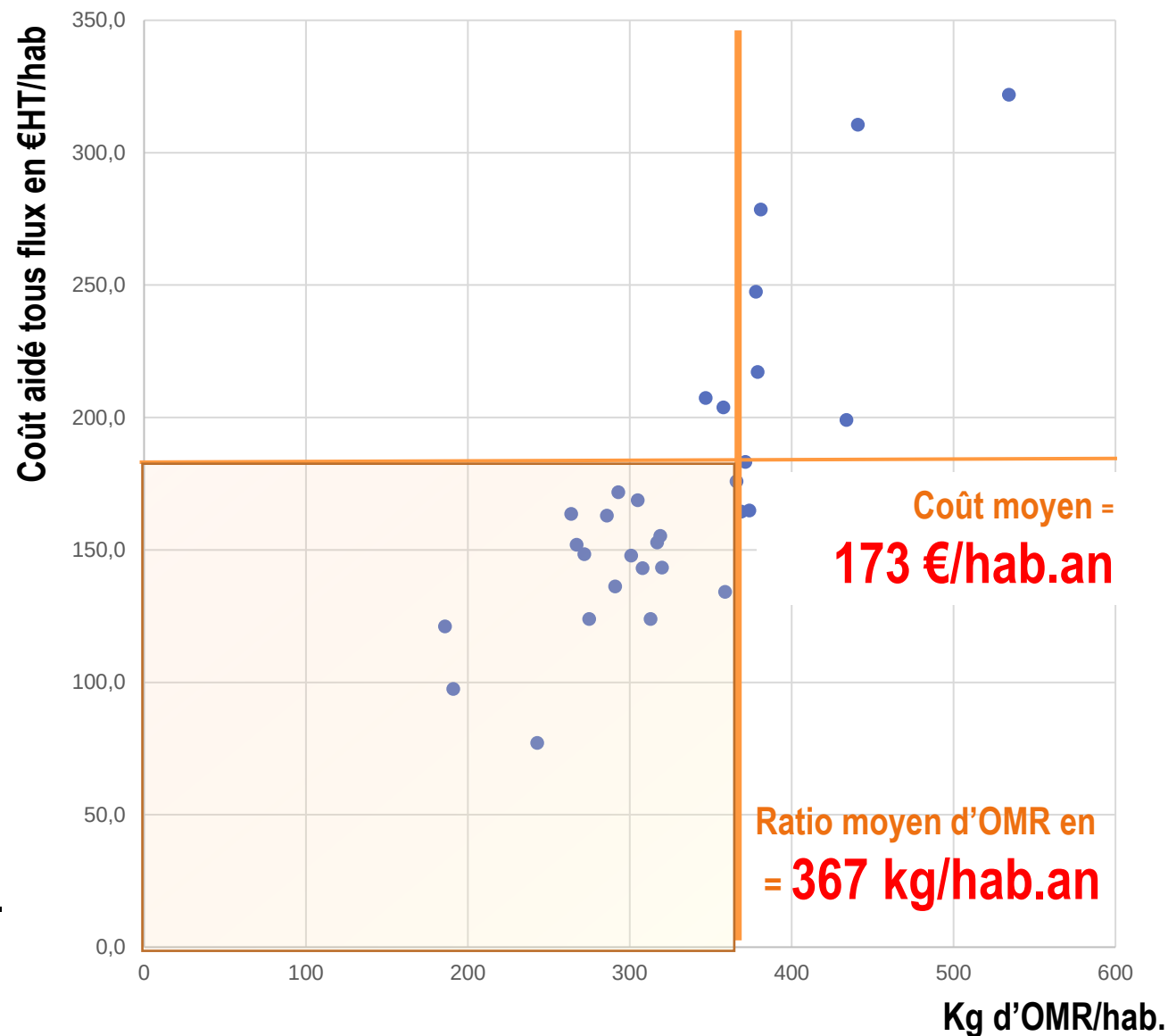


Résultats régionaux 2020

Coût aidé tous flux en fonction du ratio de collecte des OMR

Les collectivités **les plus performantes** sont celles qui produisent le moins d'OMR.

Le coût de gestion des déchets a tendance à augmenter avec l'augmentation du ratio OMR.



Résultats 2020 : focus sur certains flux

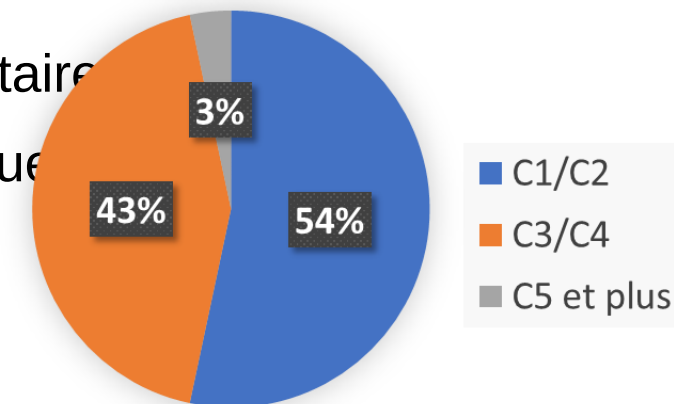
OMR

	Région 2020	National 2018
Coût aidé (€HT/hab)	112	55
Kg/hab	367	205
Coût aidé (€HT/t)	307	180

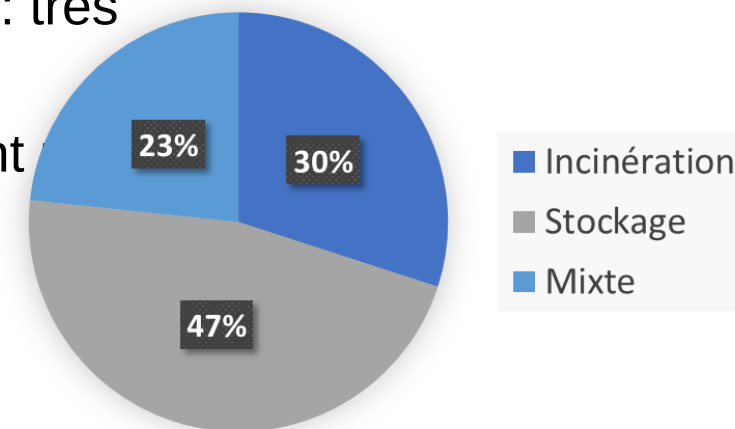
Dans la région, les coûts plus élevés que la moyenne s'expliquent par des quantités collectées importantes et des coûts en €/t plus élevés également, liés notamment à des fréquences de collecte élevées

Principales caractéristiques

- Fréq collecte majoritaire
 - Plus de C1/C2 que C3/C4
 - Diminution des fréquences ?



- Mode de collecte : très varié
- Type de traitement
 - Variés
 - Comme 2019



Zoom sur le coût de traitement des OMR

	Région 2020	National 2018
Coût de traitement* (€HT/tonne)	116 (96-138)	112
Dont incinération	112 (98-128)	110
Dont stockage	120 (100 -135)	89

* Tous types de traitement confondus

Le coût moyen de traitement des OMR en €HT/tonne est légèrement supérieur à la moyenne nationale 2018, avec

- un coût d'incinération identique (mais ne représentant que 30 % des collectivités)
- Un coût de stockage très supérieur

En 2019, il était équivalent

VERRE

	Région 2020	National 2018
Coût aidé (€HT/hab)	2,4	1,8
Kg/hab	23	37
Coût aidé (€HT/t)	107	50

Des performances de collecte du verre plutôt faibles avec des coûts en €/t importants, liés principalement aux modes de collecte.

Principales caractéristiques

- Modalités de collecte
 - 2/3 : Apport volontaire
 - 1/3 : Organisation mixte apport volontaire-points de regroupement
- Organisation :
 - 75% en prestation
 - 12% en mixte
 - 13% en régie

Emballages-papier

	Région 2020	National 2018
Coût aidé (€HT/hab)	22	8
Kg/hab	34	52
Coût aidé (€HT/t)	397	153

Des performances moyennes de collecte des emballages et du papier avec des coûts en €/t importants, liés principalement au coût de collecte

Principales caractéristiques

- Flux collectés
 - 27% : multimatériaux
 - 24€HT/hab de coût aidé
 - 73%% en biflux ou triflux
 - 16,8 €HT/hab de coût aidé)
- Mode de collecte très variés, mais 4 collectivités seulement 100 % en apport volontaire
- Coût complet des étapes techniques (€HT/t) :
 - Précollecte : 57 (25 – 120) – national = 28
 - Collecte : 317 (230 – 360) – national = 186
 - Traitement : 176 (152 – 214) – national = 151

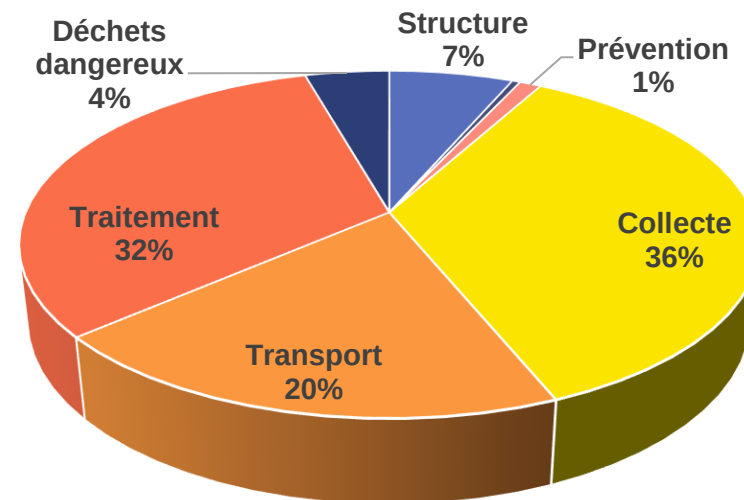
DECHETERIES

	Région 2020	National 2018
Coût aidé (€HT/hab)	39	24,8
Kg/hab	148	224
Coût aidé (€HT/t)	159	111

Des quantités collectées en déchèterie assez faibles et des coûts assez proches de la moyenne nationale

Principales caractéristiques

- 1 déchèterie pour environ 11 000 habitants
 - Allant de 5 300 à 14 000 hab pour 50% des collectivités
- Décomposition des postes de coûts



AUTRES FLUX

Il peut s'agir de :

- Déchets verts
- Encombrants
- Déchets des collectivités
- Déchets des entreprises
-

De nombreuses collectes complémentaires aux OMR, à la collecte sélective et aux déchèteries et coûteuses

	Région 2020	National 2018
Coût aidé (€HT/hab)	17	4
Kg/hab	49	40

Journées d'animation et d'exploitation

Journée d'accompagnement
collectif au **remplissage
de la matrice** des coûts

Présentation des **résultats
de la matrice** aux élus

Améliorer la
connaissance des
coûts du service de
prévention et gestion
des déchets

**Analyse des résultats
de la matrice des
coûts** : onglet valorisation du
fichier automatisé et onglet
évolution

Focus d'exploitation
sur des thématiques
particulières

QUIZZ

**Avez-vous reçu la
lettre d'information ?**

De la part

Ourida OUIDDIR – INDDIGO

Assistante

SINON,

merci de vous faire connaître :

o.ouiddir@inddigo.com



**Savez-vous vous
inscrire aux animations
proposées ?**

Cliquez et laissez vous guider

Toutes les dates proposées
seront réalisées



Appui au remplissage de
votre matrice

Entre fin avril et juin 2022

Matrices 2021, 2020 ou 2019,
elles sont à engager ou à
terminer. Inscrivez-vous aux
journées collectivités ou
contactez-nous !

[Inscription](#)



Présentation des résultats
à vos élus

Date à convenir ensemble

Comment les coûts de notre
collectivité se situent-ils ? Quels
sont les postes les plus élevés ?
Et quels leviers d'optimisation ?
Via une présentation de 1 à 2 h :
fixons-la ensemble.

[Merci de nous contacter](#)



Gestion des biodéchets

**Nouvelle date : 10 juin dans les
locaux de la région à Lyon**

Collecte des biodéchets, gestion
de proximité ? Réglementation,
coûts additionnels ou en
substitution ? Comment la
matrice peut aider dans vos
réflexions...

[Programme et
inscription : ici](#)



Ambassadeur du tri &
chargé de communication

1/2-journée d'échange en distanciel

RAPPORT
ANNUEL

Techniciens et chargés de
communication



TOMORROW

Perspectives 2022

Référentiel des coûts 2020 disponible dès la semaine prochaine

Merci de votre participation

Agnès VITRÉ

06 07 63 47 99

a.vitre@inddigo.com

Pour aller plus loin : Un replay, les supports, un CR et un livret technique

QUIZ : Quels sujets liés à la connaissance des coûts souhaitez-vous voir aborder pour un prochain atelier ?



Témoignages et partage d'expériences :

- Replays
- Supports
- Documents de référence

Quelques dates à retenir

Nos prochains webinaires animés dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE et des travaux de l'ORD&EC

- ⊕ Le jeudi 17 mars sur les **filières « textile »** en région
- ⊕ Le jeudi 12 mai sur les **filières « plastiques »**
- ⊕ Le jeudi 19 mai sur les **dispositifs de consignes** en région
- ⊕ Le mardi 14 juin sur les **filières « cartons »** en région



A suivre sur les sites web www.ordeec.org,
<https://www.lifeipsmartwaste.eu> et <https://www.reseau-precipci.org/>



Quelques dates à retenir

Dans le cadre du réseau PRECI :

- Le vendredi 24 mars sur la **structuration de la filière numérique** (réemploi – réutilisation) à Rousset
- Le vendredi 26 juin sur **les modes de financements et les modèles économique** (lieu à préciser)

inscription sur les sites web <https://www.reseau-prec.org/>

Pour mémoire les sites web régionaux et nationaux de référence pour améliorer la connaissance, favoriser le partage d'expériences

www.ordeec.org



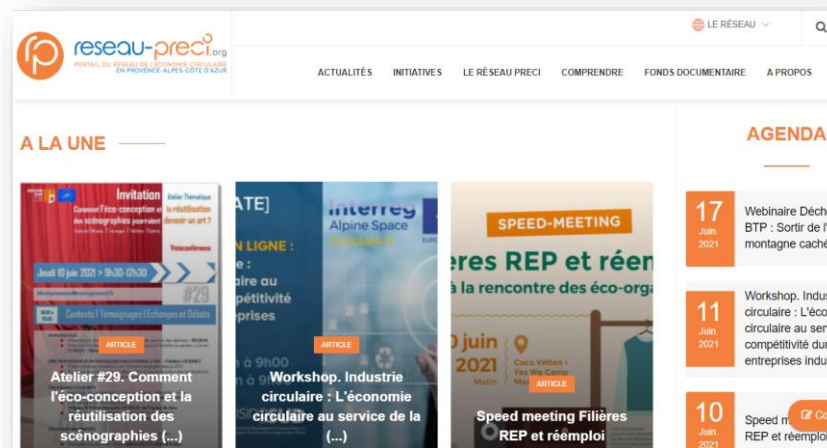
www.optigede.ademe.fr



www.lifeipsmartwaste.eu



www.reseau-prec.org





**Merci de votre
attention**